



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-ÉLOY

ENTRE

Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy,

Représenté par le Président, M. Laurent Dumas, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 juillet 2020,

Ci-après désigné par « la CCPSE »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet du Puy-de-Dôme, M. Philippe Chopin,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre N° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CCPSE autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de la CCPSE et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Plusieurs opérations et dispositifs contractuels sont en cours sur le territoire. Parmi eux, le Projet de Territoire communautaire, dont le programme d'actions s'étend sur dix ans, nourri d'un état des lieux et d'un travail de concertation d'ampleur et validé par délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juillet 2019.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Combrailles a été approuvé le 10 septembre 2010 et a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2016.

En matière d'habitat, Le territoire communautaire est partiellement couvert par les PLH des trois anciennes communautés de communes de Pionsat, Pays de Menat, et Cœur de Combrailles. Deux dispositifs d'amélioration de l'habitat privé coexistent sur le territoire et doivent se terminer dans un futur proche :

- L'OPAH-Centre-Bourg de Saint-Eloy (périmètre de l'ancienne communauté de communes), qui se termine le 18 octobre 2022.
- Le PIG départemental « Habiter Mieux » (autres communes), qui se termine le 31 décembre 2021.

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy est également engagée dans le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat porté par le Département. Forte des retombées positives de la première OPAH-Centre-Bourg, et souhaitant maintenir la dynamique de rénovation et de renouvellement urbain engagée, la Communauté de Communes a acté le 26 octobre 2021 le lancement de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une nouvelle OPAH-Renouvellement urbain sur l'ensemble de son périmètre avec objectif de démarrage en octobre 2022.

En matière de santé, la Communauté de Communes est signataire du deuxième Contrat Local de Santé des Combrailles porté par le SMADC.

En matière d'alimentation et d'agriculture, la Communauté de Communes participe au Projet Alimentaire Territorial émergent et au réseau Agricole des Combrailles portés par le SMADC.

La Communauté de Communes est engagée dans la Charte Forestière de Territoire (CFT) des Combrailles. Le diagnostic fait ressortir 8 enjeux forts, auxquels la CFT répond par 15 objectifs, qui eux-mêmes se déclinent en 20 propositions d'actions. Les enjeux principaux sont la gestion des forêts, la mobilisation des propriétaires, la gestion du foncier ainsi que la pérennisation et la mobilisation de la ressource.

En matière de protection des milieux aquatiques, la Communauté de Communes sera engagée à partir de 2022 au titre de sa compétence GEMAPI dans deux Contrats Territoriaux à l'échelle des bassins versants du Cher amont et de la Sioule et participe actuellement à leur élaboration.

Concernant les dispositifs de financement, un Contrat Territorial de Développement Durable 2019-2021 a été conclu entre la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme le 3 décembre 2019. La Communauté de Communes et ses communes bénéficient de plus du programme LEADER du SMADC pour soutenir les projets de développement sur la période 2015-2022. Le SMADC porte également les dispositifs d'aide aux entreprises FISAC et Fond A89.

Les communes de Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Gervais-d'Auvergne, Pionsat et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la Préfecture du Département le 11 décembre 2020. Une convention d'adhésion au programme a été signée le 18 mai 2021.

Sur la base du Projet de Territoire communautaire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy

Le souhait de vouloir disposer d'un diagnostic partagé, la volonté de déterminer une stratégie territoriale identifiant des priorités et un plan d'actions pour faire vivre et rayonner le territoire, ainsi que l'envie de mobiliser aussi bien les acteurs privés que les partenaires institutionnels à cette fin (Etat, Région, Département), sont autant de raisons qui ont conduit, en 2018, les élus de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy à se lancer dans la démarche d'élaboration d'un Projet de Territoire.

Ce document, véritable outil d'orientations politiques, a permis de définir les perspectives de développement pour la période 2019-2030. Il est consultable en accès libre sur le site internet de la Communauté de communes, via le lien suivant : <https://www.paysdesainteloy.fr/ma-communaute-de-communes/le-projet-de-territoire>

Cette démarche, les élus l'ont souhaitée collaborative et participative, fruit d'une large concertation. Ainsi sur 2018, conseillers municipaux et communautaires ont été conviés à pas moins de 5 ateliers thématiques pour faire émerger à la fois leurs ressentis et leurs idées de développement. Mais les administrés et les acteurs locaux n'ont pas été oubliés puisque 3 ateliers participatifs leur ont été réservés (Saint-Eloy-les-Mines, Pionsat et Saint Gervais d'Auvergne).

Le diagnostic du Projet de Territoire et les enjeux qu'il a fait ressortir sont résumés dans la matrice AFOM suivante. Les indicateurs de suivi obligatoires sont indiqués en vert.

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des services enfance-jeunesse de qualité. • Un nombre d'actions sociales proposé important. • Une offre culturelle de qualité sur le territoire. Une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire. • Un environnement préservé et des paysages appréciés. La surface moyenne artificialisée est de 12,3 ha/an sur la période 2009-2019. • Présence d'un patrimoine naturel et architectural de grande valeur pour le développement du tourisme. Néanmoins, la surface de la maille caractéristique de la fragmentation des milieux naturels est faible, 15 km², ce qui dénote un morcellement des espaces naturels. • Rivières (Vallées de la Sioule et du Cher) et plans d'eau nombreux. Néanmoins, on remarque que le % du linéaire de cours d'eau en bon état, 39,48 %, est inférieur à celui du Département, 50,28 %, ce qui révèle la fragilité de ces milieux. • Une production d'énergie renouvelable en plein développement. Ainsi, le ratio production énergie renouvelable / consommation énergétique est de 9,01 % contre 11,03 % sur le Département, la production s'élevant à 68,5 Gwh/an. • Une ressource en bois relativement importante. • Une agriculture de qualité reconnue à l'échelle nationale. • Un nombre d'artisans très important sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une démographie en baisse • Un nombre d'enfants limité qui provoque la fermeture des écoles • Une majorité de ménages âgés aux revenus modestes. • Un accès aux soins relativement limité sur le territoire. • Une offre de mobilité très limitée en termes de réseaux et de fréquence : les modes actifs (vélos, piétons...) et transport en commun ne représentent que 7,5 % des trajets domicile-travail et l'on ne compte que 0,71 km de linéaires d'aménagements cyclables sécurisés. En conséquence, les émissions de gaz à effet de serre sont de 26,6 teq/ha/an contre 6,98 en moyenne pour l'ensemble du Département. • Une couverture réseau téléphonique et internet peu performante sur une grande partie du territoire (présence de zones blanches). • Un parc de logement globalement ancien, qui, couplé à une faible densité de population, l'éloignement des services, l'omniprésence de la voiture individuelle, et la présence d'activités industrielles, explique en partie la consommation énergétique élevée par habitant : 46,5 Mwh/hab/an en 2018 contre 26,4 en moyenne pour l'ensemble du Département. • Des logements vacants nombreux notamment dans les bourgs centres. • Une perception du territoire peu attractive. • Des petits commerces en difficulté.

<ul style="list-style-type: none"> Présence de Rockwool, entreprise d'envergure internationale. Un nombre important de zones d'activités sur le territoire. Concernant la thématique déchets, on notera que la production de déchets ménagers et assimilés s'élève à 445,64 kg/hab selon le rapport annuel 2019 du SICTOM des Combrailles contre 521 en moyenne pour l'ensemble du Département. Concernant les risques, 0 % de la population réside dans une zone d'aléa fort inondation ou dans une zone couverte par un PPR minier ou mouvement de terrain. Concernant l'alimentation en eau potable, le taux de fuite réseau eau potable est de 16,03 % contre 22,69 % sur le Département. 	<ul style="list-style-type: none"> Une valorisation très faible de la production agricole. Ainsi, l'agriculture biologique ne représente que 3,44 % de la Surface Agricole Utile contre 5,65 % sur le Département. Un nombre restreint d'activités proposées aux touristes. Une économie fortement dépendante de Rockwool.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Le support technique du SMADC pour accompagner les porteurs de projets et les initiatives communautaires. La collaboration entre les EPCI du territoire des Combrailles et le SMADC. Des outils nouveaux favorisant la mobilité. Potentiel de développement touristique très important. Valorisation plus importante de la production agricole. Une offre de formation dans des métiers spécialisés demandés sur le marché de l'emploi. Un développement plus conséquent de la filière énergétique grâce aux équipements déjà présents. 	<ul style="list-style-type: none"> Une baisse des dotations publiques et des budgets qui peut fragiliser les services à la population proposés (enfance-jeunesse, action sociale, mobilité...). Une désertification du territoire par les jeunes qui pourrait amplifier le vieillissement de la population et provoquer la fermeture d'écoles supplémentaires et de services. Le réchauffement climatique et la diminution de la biodiversité. L'évolution des modes de vie en termes de consommation, d'habitat... Les choix stratégiques de Rockwool pourraient ébranler l'économie de l'ensemble du territoire. La compétition entre les territoires pour attirer des entreprises.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le Projet de Territoire approuvé en date du 2 juillet 2019. Ce dernier se décline en 3 axes à l'horizon 2030. Ils répondent à l'enjeu majeur qui consiste à redonner de l'attractivité et une nouvelle visibilité à la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy pour maintenir et attirer de nouveaux habitants. Ils sont listés ci-après.

A. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire

B. Orienter le territoire vers un développement plus durable, tout en valorisant son cadre de vie

C. Relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en Annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions

prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les communes de Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Gervais-d'Auvergne, Pionsat et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la Préfecture du Département le 11 décembre 2020. Une convention d'adhésion au programme a été signée le 18 mai 2021 et prévoit l'élaboration d'une Opération de Revitalisation de Territoire d'ici octobre 2022.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des « Fiches Action » en Annexe 2 et listées dans le tableau de synthèse en Annexe 3.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées comme étant disposées à démarrer.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité moindres sont listés dans le contrat sous forme de « Fiche projet » en Annexe 2 et listées dans le tableau de synthèse en Annexe 3. Les actions à l'état de projet feront l'objet d'un travail spécifique de maturation puis seront proposées à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Outre les dispositifs de contractualisation des partenaires institutionnels, les documents de planification élaborés par le SMADC auxquels la Communauté de Communes contribue financièrement permettent une coopération interterritoriale à l'échelle des Combrailles. Ils sont présentés à l'Article 1.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Il est essentiel de prendre en compte certains acteurs économiques majeurs du territoire, parmi lesquels nous pouvons citer Rockwool (multinationale dans le domaine des produits d'isolation en laine de roche) mais également Combrailles Durables, coopérative citoyenne investie dans la transition écologique et les énergies renouvelables.

L'économie sociale et solidaire est également un secteur incontournable pour le projet, nous pouvons citer à titre d'exemple, des acteurs tels que l'ESAT des Combrailles, La Remise (ressourcerie à Saint-Maurice-près-Pionsat), le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation et Foyer d'Accueil Médicalisé de Pionsat.

6.5. Maquette financière

La maquette financière est intégrée au tableau de synthèse du CRTE en Annexe 2.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le Comité technique est composé des membres suivants :

- Président de la Communauté de Communes ;
- Représentants de l'Etat (Sous-Préfet, Direction Départementale des Territoires) ;
- Représentant délégué au Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes ;
- Conseillers délégués concernés par les actions communautaires du CRTE ;
- Représentants du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;

- Représentants du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Services de la Communauté de Communes ;
- Représentants des communes membres de la Communauté de Communes et/ou leurs services ;
- Représentants du SMADC et/ou leurs services ;
- Représentants du SICTOM et/ou leurs services ;
- Représentants du SIEG et/ou leurs services.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en Annexe 4.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs de suivi des orientations stratégiques sont précisés ci-après :

A. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire		
Indicateur	Référence	Objectif
Organisation d'ateliers numériques et recrutement d'un conseiller numérique	1.1	Rendre les services publics dématérialisés accessibles à l'ensemble de la population
Signature d'un Contrat Territoire Lecture	1.2	Proposer une offre de lecture publique
Nombre de spectacles soutenus et/ou organisés et public visé	1.3	Une programmation culturelle annuelle pour tous et sur tout le territoire
Volet social intégré à la mise en œuvre de tous services publics	1.4	Aider les publics en difficulté
Nombre de logements adaptés et projets de résidences seniors soutenus et/ou portés	1.5	Maintenir une offre d'hébergement en faveur des personnes âgées équilibrée sur l'ensemble du territoire
Nombre d'habitants et Indice d'Age de la population Surface moyenne artificialisée par an	1.6	Stabiliser la démographie (ne plus perdre d'habitants) Limiter l'artificialisation
Services et actions de maintien à domicile proposés sur le territoire	1.7	Favoriser et développer le maintien à domicile des personnes âgées
Nombre de professionnels médicaux et paramédicaux exerçant sur le territoire et répartition	1.8	Améliorer l'offre médicale actuelle
Nombre, capacité, public visé, et répartition des services enfance/jeunesse	1.9	Proposer une offre de service enfance/jeunesse équilibrée sur le territoire
Elaboration d'un Plan de Mobilité Rurale	1.10	Réfléchir à une offre de mobilité adaptée au territoire
Part des modes actifs (vélos, piétons...) et transport en commun des trajets domicile-travail	1.11	Augmentation
Linéaires d'aménagements cyclables sécurisés	1.12	Augmentation

B. Orienter le territoire vers un développement plus durable, tout en valorisant son cadre de vie		
Indicateur	Référence	Objectif
Part de la vacance sur le territoire	2.1	Diminuer le nombre des logements vacants (9-10 % de vacance à fin 2030)
Nombre de logements rénovés énergétiquement dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat PIG/OPAH	2.2	Réhabiliter et rendre peu énergivores le parc de logements anciens
Nombre de propriétaires bailleurs soutenus dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat PIG/OPAH Projets de rénovation portés par les bailleurs sociaux du territoire	2.3	Améliorer les logements sociaux existants
Création d'une bourse du logement locatif	2.4	Dynamiser le secteur du logement en faisant mieux connaître l'offre locative
Offre locative	2.5	Développer l'offre locative
Actions de gestion durable des espaces verts mises en œuvre	2.6	Protéger l'environnement
Actions réalisées dans le cadre des deux contrats territoriaux Sioule et affluents et Hautes Vallées du Cher	2.7	Contribuer à la gestion et à la protection de la ressource en eau en assumant les compétences stratégiques « Eau et Assainissement » et « GEMAPI »
Emission des gaz à effet de serre du territoire	2.8	Décliner localement les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 : <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.
Consommation d'énergie du territoire	2.9	Décliner localement les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 : <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012.
Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique finale du territoire	2.10	Décliner localement les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 : <ul style="list-style-type: none"> - Production d'énergie renouvelable portée à 32 % de la consommation énergétique finale.
Adoption d'un Plan Climat Air Energie territorialisé d'ici fin 2026	2.11	Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire
Consommation énergétique du patrimoine public	2.12	Diviser par deux la consommation énergétique du patrimoine public

Production d'hydrogène sur le territoire	2.13	Créer un site de production et de distribution « d'hydrogène »
% du linéaire de cours d'eau en bon état	2.14	Augmentation
Taux de fuite du réseau d'eau potable	2.15	Diminution
Production de déchets ménagers et assimilés par habitant	2.16	Diminution

C. Relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire		
Indicateur	Référence	Objectif
Participation à l'élaboration d'un PAT	3.1	Développer des filières alimentaires de qualité et valoriser la production locale
Projets industriels et artisanaux de valorisation du bois local soutenus/portés/étudiés	3.2	Valoriser la ressource bois présente localement
Participation à l'élaboration d'une charte forestière	3.3	Organiser une gestion durable de la forêt
Actions réalisées dans le cadre de la Charte forestière	3.4	Mettre en œuvre une gestion durable de la forêt
Linéaire et surfaces forestières desservies	3.5	Mettre en œuvre un réseau de voirie forestière aménagée
Nombre de sites d'hébergement touristiques soutenus/portés/étudiés	3.6	Le maintien et le développement de nouveaux sites d'hébergement
Nombre de projets d'aménagement et de valorisation des plans d'eau soutenus/portés/étudiés	3.7	L'aménagement et la valorisation des plans d'eau
Linéaire de sentiers de randonnée et pistes cyclables entretenus et aménagés	3.8	L'augmentation du linéaire de sentiers de randonnée et pistes cyclables entretenus et aménagés
Nombre d'activités de plein air et de loisirs soutenues/portées	3.9	Le développement de nouvelles activités de loisirs et de plein air
Nombre d'emplois dans le secteur industriel créés	3.10	Maintien et développement des entreprises industrielles existantes
Nombre de reprises des commerces existants	3.11	Renouvellement du tissu économique local
Nombre de commerces en centre-bourg	3.12	Redynamiser les centre-bourgs
Nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire/ d'insertion/ durables implantées sur le territoire	3.13	Faire des entreprises des acteurs du développement durable local
% d'agriculture biologique de la SAU	3.14	Augmentation
Surface de la maille caractéristique de la fragmentation des milieux naturels	3.15	Augmentation

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

A Saint-Eloy-lès-Mines le

Pour l'Etat,

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
délégué territorial de l'ANCT et de l'ANAH,

Philippe CHOPIN

Pour la Communauté de Communes,

Le Président,

Laurent DUMAS

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Tableau de synthèse du CRTE de la C.C. Pays de Saint-Eloy

Annexe 3 – Indicateurs de l'état des lieux écologique de la C.C. Pays de Saint-Eloy

Annexe 4 – Fiches actions et projets

AXE STRATEGIQUE 1

***Renforcer un socle commun de services
à la population sur l'ensemble du territoire***

Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire pour encourager le maintien de la population et attirer de nouveaux habitants, en assurant le bien vivre et la mobilité des personnes, tel est le but de cet Axe 1. Le territoire doit conforter son offre de services car toute baisse de population se traduit notamment, à terme, par une perte de services publics. L'idée est de tenter de se rapprocher des standards des zones urbaines tout en proposant un cadre de vie attractif sachant que compte tenu de la dissémination des habitants sur un vaste territoire, la question de la mobilité est centrale.

Les enjeux :

- Réduire la fracture numérique
- Développer des activités en matière de lecture publique
- Poursuivre le développement d'une offre culturelle et festive de qualité sur le territoire
- Accompagner l'économie sociale et solidaire
- Garantir le maintien de la population la plus âgée à domicile
- Améliorer l'accès aux soins pour les populations
- Assurer des services Enfance-Jeunesse de qualité sur le territoire
- Améliorer la mobilité de la population sur le territoire et vers les pôles urbains proches (Commentry, Riom, Montluçon, Clermont Ferrand)

Les objectifs de la politique de développement des services :

- Rendre les services publics dématérialisés accessibles à l'ensemble de la population
- Proposer une offre de lecture publique
- Une programmation culturelle annuelle pour tous et sur tout le territoire
- Aider les publics en difficulté
- Maintenir une offre d'hébergement en faveur des personnes âgées équilibrée sur l'ensemble du territoire
- Stabiliser la démographie (ne plus perdre d'habitants)
- Favoriser et développer le maintien à domicile des personnes âgées
- Améliorer l'offre médicale actuelle
- Proposer une offre de service enfance/jeunesse équilibrée sur le territoire
- Réfléchir à une offre de mobilité adaptée au territoire

AXE STRATEGIQUE 2

Orienter le territoire vers un développement plus durable tout en valorisant son cadre de vie

La valorisation du cadre de vie du territoire, reconnu pour son authenticité et sa qualité, est une condition indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers, et à l'attractivité du territoire. La CCPSE et les communes souhaitent offrir à tous un cadre de vie de qualité et durable, source de mieux vivre. Il faut rappeler que le cadre de vie authentique est autant facteur d'attractivité pour les habitants que pour les touristes de passage.

Elle se propose pour cela de mettre en œuvre une politique de l'habitat en visant un logement de qualité, adapté aux différents âges de la vie, performant thermiquement, dans des lieux de résidence proches des lieux de services, dans le but de répondre aux besoins et attentes des différentes populations pour maintenir et attirer les jeunes actifs et les ménages.

La valorisation du cadre de vie passe aussi par la transition énergétique et l'orientation vers un développement plus durable du territoire. Il faut pour cela profiter des opportunités liées aux énergies renouvelables et aux technologies de maîtrise de la consommation d'énergie, tant pour les ménages que pour les collectivités. Les friches industrielles et les appels à projet de la Région en matière de production d'hydrogène peuvent par exemple permettre de développer les énergies renouvelables. Ceci devra conduire à réduire les consommations énergétiques locales et, par un développement des modes de production d'énergies autonomes locaux, de limiter l'impact humain sur l'environnement. Il faudra aussi, dans l'ensemble des actions, veiller à la préservation des ressources et à la mise en valeur des milieux naturels (patrimoine forestier, vallées, espaces naturels sensibles...). Les lois NOTRe et Maptam imposent la prise de compétences nouvelles en matière d'environnement comme la GEMAPI ou le transfert des compétences « Eau et Assainissement » au 1er janvier 2026 au plus tard ; la CCPSE deviendrait de fait et de droit responsable de la gestion de la ressource en eau et de son cycle sur le territoire communautaire dans le cadre des dispositifs supra locaux (SAGE et SDAGE).

Cette stratégie va se décliner à partir de **3 volets mobilisateurs** :

I. Requalification de l'habitat et accompagnement au logement des populations

Des actions sont déjà menées à l'échelle de la Communauté de Communes concernant l'habitat. Il s'agit là de continuer à conduire certaines actions, tout en en développant de nouvelles.

Les enjeux :

- Développer le parc locatif et requalifier l'habitat

Les objectifs de la politique du cadre de vie sont :

- Diminuer le nombre des logements vacants (9-10 % de vacance à fin 2030)
- Réhabiliter et rendre peu énergivores le parc de logements anciens
- Améliorer les logements sociaux existants
- Dynamiser le secteur du logement en faisant mieux connaître l'offre locative

II. Protection de l'environnement et des milieux aquatiques

La conduite d'actions relatives à la protection de l'environnement est à mettre en lien avec les enjeux du développement durable, que ce soit en termes de mesures de protection ou de sensibilisation au sujet de la biodiversité.

Les enjeux :

- Préserver la qualité environnementale et paysagère du territoire

Les objectifs de la politique de protection de l'environnement sont :

- Mettre en place des actions de protection de l'environnement
- Contribuer à la gestion et à la protection de la ressource en eau en assumant les compétences stratégiques « Eau et Assainissement » et GEMAPI

III. Transition énergétique

Les enjeux liés à la transition énergétique sont des thématiques qui intéressent de plus en plus les pouvoirs publics. C'est en ce sens, que plusieurs actions sont à mener, afin de décliner plus localement ces enjeux.

Les enjeux :

- Développer la production d'énergies renouvelables
- Maîtriser les consommations d'énergie

Les objectifs de la politique de transition énergétique/développement durable sont :

- Décliner localement les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 :
 - Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
 - Diminution de la consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012 ;
 - Porter la production d'énergie renouvelable à 32 % de la consommation énergétique finale.
- Adopter un Plan Climat Air Energie Territorialisé d'ici fin 2026
- Diviser par 2 la consommation énergétique du patrimoine public
- Créer un site de production et de distribution « d'hydrogène »

En ce sens, l'adoption rapide d'un Plan Climat Air Energie Territorial par la Communauté de communes permettrait d'engager le territoire dans la transition énergétique, avec la réalisation d'actions dans la période du CRTE (échéance 2026).

AXE STRATEGIQUE 3

Relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire

Il s'agit, au travers de cet axe, de relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire pour faciliter le développement des entreprises et également offrir des conditions d'accueil propices à l'arrivée de nouvelles entreprises ou porteurs de projets. Pour y parvenir la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy dispose de nombreux leviers d'attractivité : tissu économique varié, ressources naturelles, formations spécifiques, foncier. Des atouts qui doivent être révélés pour fédérer.

Cette stratégie va se décliner à partir de **4 volets mobilisateurs** :

I. Relance d'une nouvelle dynamique économique en attirant de nouvelles entreprises et en soutenant le tissu existant.

Les enjeux majeurs consistent d'une part à soutenir et maintenir les entreprises existantes en accompagnant leur développement. Il convient d'offrir de bonnes conditions d'accueil en termes de montage de dossier, de recrutement de main d'œuvre et de couverture numérique. Tous les acteurs devront se mobiliser pour attirer de nouvelles activités.

Les enjeux :

- Attirer de nouvelles activités.
- Soutenir les activités économiques du territoire.
- Soutenir le commerce de proximité dans les bourgs

Les objectifs de la politique économique sont de contribuer :

- ✓ Au maintien et au développement des entreprises industrielles existantes;
- ✓ Au renouvellement du tissu local,
- ✓ A la création d'entreprises innovantes nouvelles (traitement du handicap, énergies renouvelables...),
- ✓ A éviter toute perte d'activités commerciales dans les bourgs.

II. Construction d'une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toutes ses formes

Le Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires -METT- développé par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme propose un outil en ligne pour évaluer le poids touristique des territoires et permet de mesurer l'impact économique du tourisme localement. En 2017, il a généré plus de 23 millions de chiffre d'affaires sur le territoire de la Communauté de communes, soit plus de la moitié du CA réalisé dans les Combrailles, ce qui en fait un atout avec un potentiel important en terme économique. Le territoire possède de nombreux atouts sans doute insuffisamment connus et mis en valeur. En outre certaines communes se préoccupent de valoriser les sites dont elles ont déjà la maîtrise.

Les enjeux :

- Développer une offre d'activités diversifiée
- Générer des retombées économiques issues du tourisme plus importantes
- Communiquer afin de faire découvrir le territoire

Les objectifs de la politique touristique :

- ✓ Le maintien et le développement de nouveaux sites d'hébergement
- ✓ L'aménagement et valorisation des plans d'eau
- ✓ La mise en œuvre des projets d'hébergement touristique de qualité,
- ✓ L'augmentation du linéaire de sentiers de randonnée et pistes cyclables entretenus et aménagés
- ✓ Le développement de nouvelles activités de loisirs et de plein air

III. Soutien des activités agricoles de qualité

L'agriculture représente une activité importante pour notre territoire, que ce soit en terme d'emploi, ou de retombées économiques. Il apparaît donc important d'encourager et de valoriser les activités agricoles présentes localement.

L'enjeu :

- Développer des filières de qualité et valoriser la production locale

IV. Gestion durable du patrimoine forestier

Les surfaces boisées représentent environ 30 % de la surface du territoire communautaire. Aussi, et face aux enjeux liés à la valorisation de cette ressource, il semble important de mettre en place des actions sur cette thématique.

Les enjeux :

- Valoriser la ressource bois présente localement
- Organiser une gestion durable de la forêt
- Mettre en œuvre un réseau de voirie forestière aménagée (linéaire et surfaces desservies)

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

A Saint-Eloy-les-Mines le 22 décembre 2021.

Pour l'Etat,

Pour Le Préfet du Puy-de-Dôme,
délégué territorial de l'ANCT et de l'ANAH,
Et par délégation, le Sous-Préfet de Riom

Olivier MAUREL

Pour la Communauté de Communes,

Le Président

Laurent DUMAS





**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-ÉLOY

ENTRE

Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy,

Représenté par le Président, M. Laurent Dumas, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 juillet 2020,

Ci-après désigné par « la CCPSE »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet du Puy-de-Dôme, M. Philippe Chopin,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre N° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CCPSE autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de la CCPSE et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Plusieurs opérations et dispositifs contractuels sont en cours sur le territoire. Parmi eux, le Projet de Territoire communautaire, dont le programme d'actions s'étend sur dix ans, nourri d'un état des lieux et d'un travail de concertation d'ampleur et validé par délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juillet 2019.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Combrailles a été approuvé le 10 septembre 2010 et a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2016.

En matière d'habitat, Le territoire communautaire est partiellement couvert par les PLH des trois anciennes communautés de communes de Pionsat, Pays de Menat, et Cœur de Combrailles. Deux dispositifs d'amélioration de l'habitat privé coexistent sur le territoire et doivent se terminer dans un futur proche :

- L'OPAH-Centre-Bourg de Saint-Eloy (périmètre de l'ancienne communauté de communes), qui se termine le 18 octobre 2022.
- Le PIG départemental « Habiter Mieux » (autres communes), qui se termine le 31 décembre 2021.

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy est également engagée dans le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat porté par le Département. Forte des retombées positives de la première OPAH-Centre-Bourg, et souhaitant maintenir la dynamique de rénovation et de renouvellement urbain engagée, la Communauté de Communes a acté le 26 octobre 2021 le lancement de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une nouvelle OPAH-Renouvellement urbain sur l'ensemble de son périmètre avec objectif de démarrage en octobre 2022.

En matière de santé, la Communauté de Communes est signataire du deuxième Contrat Local de Santé des Combrailles porté par le SMADC.

En matière d'alimentation et d'agriculture, la Communauté de Communes participe au Projet Alimentaire Territorial émergent et au réseau Agricole des Combrailles portés par le SMADC.

La Communauté de Communes est engagée dans la Charte Forestière de Territoire (CFT) des Combrailles. Le diagnostic fait ressortir 8 enjeux forts, auxquels la CFT répond par 15 objectifs, qui eux-mêmes se déclinent en 20 propositions d'actions. Les enjeux principaux sont la gestion des forêts, la mobilisation des propriétaires, la gestion du foncier ainsi que la pérennisation et la mobilisation de la ressource.

En matière de protection des milieux aquatiques, la Communauté de Communes sera engagée à partir de 2022 au titre de sa compétence GEMAPI dans deux Contrats Territoriaux à l'échelle des bassins versants du Cher amont et de la Sioule et participe actuellement à leur élaboration.

Concernant les dispositifs de financement, un Contrat Territorial de Développement Durable 2019-2021 a été conclu entre la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme le 3 décembre 2019. La Communauté de Communes et ses communes bénéficient de plus du programme LEADER du SMADC pour soutenir les projets de développement sur la période 2015-2022. Le SMADC porte également les dispositifs d'aide aux entreprises FISAC et Fond A89.

Les communes de Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Gervais-d'Auvergne, Pionsat et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la Préfecture du Département le 11 décembre 2020. Une convention d'adhésion au programme a été signée le 18 mai 2021.

Sur la base du Projet de Territoire communautaire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy

Le souhait de vouloir disposer d'un diagnostic partagé, la volonté de déterminer une stratégie territoriale identifiant des priorités et un plan d'actions pour faire vivre et rayonner le territoire, ainsi que l'envie de mobiliser aussi bien les acteurs privés que les partenaires institutionnels à cette fin (Etat, Région, Département), sont autant de raisons qui ont conduit, en 2018, les élus de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy à se lancer dans la démarche d'élaboration d'un Projet de Territoire.

Ce document, véritable outil d'orientations politiques, a permis de définir les perspectives de développement pour la période 2019-2030. Il est consultable en accès libre sur le site internet de la Communauté de communes, via le lien suivant : <https://www.paysdesainteloy.fr/ma-communaute-de-communes/le-projet-de-territoire>

Cette démarche, les élus l'ont souhaitée collaborative et participative, fruit d'une large concertation. Ainsi sur 2018, conseillers municipaux et communautaires ont été conviés à pas moins de 5 ateliers thématiques pour faire émerger à la fois leurs ressentis et leurs idées de développement. Mais les administrés et les acteurs locaux n'ont pas été oubliés puisque 3 ateliers participatifs leur ont été réservés (Saint-Eloy-les-Mines, Pionsat et Saint Gervais d'Auvergne).

Le diagnostic du Projet de Territoire et les enjeux qu'il a fait ressortir sont résumés dans la matrice AFOM suivante. Les indicateurs de suivi obligatoires sont indiqués en vert.

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> · Des services enfance-jeunesse de qualité. · Un nombre d'actions sociales proposé important. · Une offre culturelle de qualité sur le territoire. Une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire. · Un environnement préservé et des paysages appréciés. La surface moyenne artificialisée est de 12,3 ha/an sur la période 2009-2019. · Présence d'un patrimoine naturel et architectural de grande valeur pour le développement du tourisme. Néanmoins, la surface de la maille caractéristique de la fragmentation des milieux naturels est faible, 15 km2, ce qui dénote un morcellement des espaces naturels. · Rivières (Vallées de la Sioule et du Cher) et plans d'eau nombreux. Néanmoins, on remarque que le % du linéaire de cours d'eau en bon état, 39,48 %, est inférieur à celui du Département, 50,28 %, ce qui révèle la fragilité de ces milieux. · Une production d'énergie renouvelable en plein développement. Ainsi, le ratio production énergie renouvelable / consommation énergétique est de 9,01 % contre 11,03 % sur le Département, la production s'élevant à 68,5 Gwh/an. · Une ressource en bois relativement importante. · Une agriculture de qualité reconnue à l'échelle nationale. · Un nombre d'artisans très important sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> · Une démographie en baisse · Un nombre d'enfants limité qui provoque la fermeture des écoles · Une majorité de ménages âgés aux revenus modestes. · Un accès aux soins relativement limité sur le territoire. · Une offre de mobilité très limitée en termes de réseaux et de fréquence : les modes actifs (vélos, piétons...) et transport en commun ne représentent que 7,5 % des trajets domicile-travail et l'on ne compte que 0,71 km de linéaires d'aménagements cyclables sécurisés. En conséquence, les émissions de gaz à effet de serre sont de 26,6 teq/ha/an contre 6,98 en moyenne pour l'ensemble du Département. · Une couverture réseau téléphonique et internet peu performante sur une grande partie du territoire (présence de zones blanches). · Un parc de logement globalement ancien, qui, couplé à une faible densité de population, l'éloignement des services, l'omniprésence de la voiture individuelle, et la présence d'activités industrielles, explique en partie la consommation énergétique élevée par habitant : 46,5 Mwh/hab/an en 2018 contre 26,4 en moyenne pour l'ensemble du Département. · Des logements vacants nombreux notamment dans les bourgs centres. · Une perception du territoire peu attractive. · Des petits commerces en difficulté.

<ul style="list-style-type: none"> Présence de Rockwool, entreprise d'envergure internationale. Un nombre important de zones d'activités sur le territoire. Concernant la thématique déchets, on notera que la production de déchets ménagers et assimilés s'élève à 445,64 kg/hab selon le rapport annuel 2019 du SICTOM des Combrailles contre 521 en moyenne pour l'ensemble du Département. Concernant les risques, 0 % de la population réside dans une zone d'aléa fort inondation ou dans une zone couverte par un PPR minier ou mouvement de terrain. Concernant l'alimentation en eau potable, le taux de fuite réseau eau potable est de 16,03 % contre 22,69 % sur le Département. 	<ul style="list-style-type: none"> Une valorisation très faible de la production agricole. Ainsi, l'agriculture biologique ne représente que 3,44 % de la Surface Agricole Utile contre 5,65 % sur le Département. Un nombre restreint d'activités proposées aux touristes. Une économie fortement dépendante de Rockwool.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Le support technique du SMADC pour accompagner les porteurs de projets et les initiatives communautaires. La collaboration entre les EPCI du territoire des Combrailles et le SMADC. Des outils nouveaux favorisant la mobilité. Potentiel de développement touristique très important. Valorisation plus importante de la production agricole. Une offre de formation dans des métiers spécialisés demandés sur le marché de l'emploi. Un développement plus conséquent de la filière énergétique grâce aux équipements déjà présents. 	<ul style="list-style-type: none"> Une baisse des dotations publiques et des budgets qui peut fragiliser les services à la population proposés (enfance-jeunesse, action sociale, mobilité...). Une désertification du territoire par les jeunes qui pourrait amplifier le vieillissement de la population et provoquer la fermeture d'écoles supplémentaires et de services. Le réchauffement climatique et la diminution de la biodiversité. L'évolution des modes de vie en termes de consommation, d'habitat... Les choix stratégiques de Rockwool pourraient ébranler l'économie de l'ensemble du territoire. La compétition entre les territoires pour attirer des entreprises.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le Projet de Territoire approuvé en date du 2 juillet 2019. Ce dernier se décline en 3 axes à l'horizon 2030. Ils répondent à l'enjeu majeur qui consiste à redonner de l'attractivité et une nouvelle visibilité à la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy pour maintenir et attirer de nouveaux habitants. Ils sont listés ci-après.

A. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire

B. Orienter le territoire vers un développement plus durable, tout en valorisant son cadre de vie

C. Relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en Annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions

prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les communes de Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Gervais-d'Auvergne, Pionsat et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la Préfecture du Département le 11 décembre 2020. Une convention d'adhésion au programme a été signée le 18 mai 2021 et prévoit l'élaboration d'une Opération de Revitalisation de Territoire d'ici octobre 2022.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des « Fiches Action » en Annexe 2 et listées dans le tableau de synthèse en Annexe 3.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées comme étant disposées à démarrer.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité moindres sont listés dans le contrat sous forme de « Fiche projet » en Annexe 2 et listées dans le tableau de synthèse en Annexe 3. Les actions à l'état de projet feront l'objet d'un travail spécifique de maturation puis seront proposées à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Outre les dispositifs de contractualisation des partenaires institutionnels, les documents de planification élaborés par le SMADC auxquels la Communauté de Communes contribue financièrement permettent une coopération interterritoriale à l'échelle des Combrailles. Ils sont présentés à l'Article 1.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Il est essentiel de prendre en compte certains acteurs économiques majeurs du territoire, parmi lesquels nous pouvons citer Rockwool (multinationale dans le domaine des produits d'isolation en laine de roche) mais également Combrailles Durables, coopérative citoyenne investie dans la transition écologique et les énergies renouvelables.

L'économie sociale et solidaire est également un secteur incontournable pour le projet, nous pouvons citer à titre d'exemple, des acteurs tels que l'ESAT des Combrailles, La Remise (ressourcerie à Saint-Maurice-près-Pionsat), le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation et Foyer d'Accueil Médicalisé de Pionsat.

6.5. Maquette financière

La maquette financière est intégrée au tableau de synthèse du CRTE en Annexe 2.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le Comité technique est composé des membres suivants :

- Président de la Communauté de Communes ;
- Représentants de l'Etat (Sous-Préfet, Direction Départementale des Territoires) ;
- Représentant délégué au Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes ;
- Conseillers délégués concernés par les actions communautaires du CRTE ;
- Représentants du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;

- Représentants du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Services de la Communauté de Communes ;
- Représentants des communes membres de la Communauté de Communes et/ou leurs services ;
- Représentants du SMADC et/ou leurs services ;
- Représentants du SICTOM et/ou leurs services ;
- Représentants du SIEG et/ou leurs services.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en Annexe 4.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs de suivi des orientations stratégiques sont précisés ci-après :

A. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire		
Indicateur	Référence	Objectif
Organisation d'ateliers numériques et recrutement d'un conseiller numérique	1.1	Rendre les services publics dématérialisés accessibles à l'ensemble de la population
Signature d'un Contrat Territoire Lecture	1.2	Proposer une offre de lecture publique
Nombre de spectacles soutenus et/ou organisés et public visé	1.3	Une programmation culturelle annuelle pour tous et sur tout le territoire
Volet social intégré à la mise en œuvre de tous services publics	1.4	Aider les publics en difficulté
Nombre de logements adaptés et projets de résidences seniors soutenus et/ou portés	1.5	Maintenir une offre d'hébergement en faveur des personnes âgées équilibrée sur l'ensemble du territoire
Nombre d'habitants et Indice d'Age de la population Surface moyenne artificialisée par an	1.6	Stabiliser la démographie (ne plus perdre d'habitants) Limiter l'artificialisation
Services et actions de maintien à domicile proposés sur le territoire	1.7	Favoriser et développer le maintien à domicile des personnes âgées
Nombre de professionnels médicaux et paramédicaux exerçant sur le territoire et répartition	1.8	Améliorer l'offre médicale actuelle
Nombre, capacité, public visé, et répartition des services enfance/jeunesse	1.9	Proposer une offre de service enfance/jeunesse équilibrée sur le territoire
Elaboration d'un Plan de Mobilité Rurale	1.10	Réfléchir à une offre de mobilité adaptée au territoire
Part des modes actifs (vélos, piétons...) et transport en commun des trajets domicile-travail	1.11	Augmentation
Linéaires d'aménagements cyclables sécurisés	1.12	Augmentation

B. Orienter le territoire vers un développement plus durable, tout en valorisant son cadre de vie		
Indicateur	Référence	Objectif
Part de la vacance sur le territoire	2.1	Diminuer le nombre des logements vacants (9-10 % de vacance à fin 2030)
Nombre de logements rénovés énergétiquement dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat PIG/OPAH	2.2	Réhabiliter et rendre peu énergivores le parc de logements anciens
Nombre de propriétaires bailleurs soutenus dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat PIG/OPAH Projets de rénovation portés par les bailleurs sociaux du territoire	2.3	Améliorer les logements sociaux existants
Création d'une bourse du logement locatif	2.4	Dynamiser le secteur du logement en faisant mieux connaître l'offre locative
Offre locative	2.5	Développer l'offre locative
Actions de gestion durable des espaces verts mises en œuvre	2.6	Protéger l'environnement
Actions réalisées dans le cadre des deux contrats territoriaux Sioule et affluents et Hautes Vallées du Cher	2.7	Contribuer à la gestion et à la protection de la ressource en eau en assumant les compétences stratégiques « Eau et Assainissement » et « GEMAPI »
Emission des gaz à effet de serre du territoire	2.8	Décliner localement les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 : <ul style="list-style-type: none"> – Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.
Consommation d'énergie du territoire	2.9	Décliner localement les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 : <ul style="list-style-type: none"> – Diminution de la consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012.
Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique finale du territoire	2.10	Décliner localement les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 : <ul style="list-style-type: none"> – Production d'énergie renouvelable portée à 32 % de la consommation énergétique finale.
Adoption d'un Plan Climat Air Energie territorialisé d'ici fin 2026	2.11	Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire
Consommation énergétique du patrimoine public	2.12	Diviser par deux la consommation énergétique du patrimoine public

Production d'hydrogène sur le territoire	2.13	Créer un site de production et de distribution « d'hydrogène »
% du linéaire de cours d'eau en bon état	2.14	Augmentation
Taux de fuite du réseau d'eau potable	2.15	Diminution
Production de déchets ménagers et assimilés par habitant	2.16	Diminution

C. Relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire		
Indicateur	Référence	Objectif
Participation à l'élaboration d'un PAT	3.1	Développer des filières alimentaires de qualité et valoriser la production locale
Projets industriels et artisanaux de valorisation du bois local soutenus/portés/étudiés	3.2	Valoriser la ressource bois présente localement
Participation à l'élaboration d'une charte forestière	3.3	Organiser une gestion durable de la forêt
Actions réalisées dans le cadre de la Charte forestière	3.4	Mettre en œuvre une gestion durable de la forêt
Linéaire et surfaces forestières desservies	3.5	Mettre en œuvre un réseau de voirie forestière aménagée
Nombre de sites d'hébergement touristiques soutenus/portés/étudiés	3.6	Le maintien et le développement de nouveaux sites d'hébergement
Nombre de projets d'aménagement et de valorisation des plans d'eau soutenus/portés/étudiés	3.7	L'aménagement et la valorisation des plans d'eau
Linéaire de sentiers de randonnée et pistes cyclables entretenus et aménagés	3.8	L'augmentation du linéaire de sentiers de randonnée et pistes cyclables entretenus et aménagés
Nombre d'activités de plein air et de loisirs soutenues/portées	3.9	Le développement de nouvelles activités de loisirs et de plein air
Nombre d'emplois dans le secteur industriel créés	3.10	Maintien et développement des entreprises industrielles existantes
Nombre de reprises des commerces existants	3.11	Renouvellement du tissu économique local
Nombre de commerces en centre-bourg	3.12	Redynamiser les centre-bourgs
Nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire/ d'insertion/ durables implantées sur le territoire	3.13	Faire des entreprises des acteurs du développement durable local
% d'agriculture biologique de la SAU	3.14	Augmentation
Surface de la maille caractéristique de la fragmentation des milieux naturels	3.15	Augmentation

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

A Saint-Eloy-les-Mines le

Pour l'Etat,

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
délégué territorial de l'ANCT et de l'ANAH,

Philippe CHOPIN

Pour la Communauté de Communes,

Le Président,

Laurent DUMAS

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Tableau de synthèse du CRTE de la C.C. Pays de Saint-Eloy

Annexe 3 – Indicateurs de l'état des lieux écologique de la C.C. Pays de Saint-Eloy

Annexe 4 – Fiches actions et projets

AXE STRATEGIQUE 1

***Renforcer un socle commun de services
à la population sur l'ensemble du territoire***

Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire pour encourager le maintien de la population et attirer de nouveaux habitants, en assurant le bien vivre et la mobilité des personnes, tel est le but de cet Axe 1. Le territoire doit conforter son offre de services car toute baisse de population se traduit notamment, à terme, par une perte de services publics. L'idée est de tenter de se rapprocher des standards des zones urbaines tout en proposant un cadre de vie attractif sachant que compte tenu de la dissémination des habitants sur un vaste territoire, la question de la mobilité est centrale.

Les enjeux :

- Réduire la fracture numérique
- Développer des activités en matière de lecture publique
- Poursuivre le développement d'une offre culturelle et festive de qualité sur le territoire
- Accompagner l'économie sociale et solidaire
- Garantir le maintien de la population la plus âgée à domicile
- Améliorer l'accès aux soins pour les populations
- Assurer des services Enfance-Jeunesse de qualité sur le territoire
- Améliorer la mobilité de la population sur le territoire et vers les pôles urbains proches (Commentry, Riom, Montluçon, Clermont Ferrand)

Les objectifs de la politique de développement des services :

- Rendre les services publics dématérialisés accessibles à l'ensemble de la population
- Proposer une offre de lecture publique
- Une programmation culturelle annuelle pour tous et sur tout le territoire
- Aider les publics en difficulté
- Maintenir une offre d'hébergement en faveur des personnes âgées équilibrée sur l'ensemble du territoire
- Stabiliser la démographie (ne plus perdre d'habitants)
- Favoriser et développer le maintien à domicile des personnes âgées
- Améliorer l'offre médicale actuelle
- Proposer une offre de service enfance/jeunesse équilibrée sur le territoire
- Réfléchir à une offre de mobilité adaptée au territoire

AXE STRATEGIQUE 2

Orienter le territoire vers un développement plus durable tout en valorisant son cadre de vie

La valorisation du cadre de vie du territoire, reconnu pour son authenticité et sa qualité, est une condition indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers, et à l'attractivité du territoire. La CCPSE et les communes souhaitent offrir à tous un cadre de vie de qualité et durable, source de mieux vivre. Il faut rappeler que le cadre de vie authentique est autant facteur d'attractivité pour les habitants que pour les touristes de passage.

Elle se propose pour cela de mettre en œuvre une politique de l'habitat en visant un logement de qualité, adapté aux différents âges de la vie, performant thermiquement, dans des lieux de résidence proches des lieux de services, dans le but de répondre aux besoins et attentes des différentes populations pour maintenir et attirer les jeunes actifs et les ménages.

La valorisation du cadre de vie passe aussi par la transition énergétique et l'orientation vers un développement plus durable du territoire. Il faut pour cela profiter des opportunités liées aux énergies renouvelables et aux technologies de maîtrise de la consommation d'énergie, tant pour les ménages que pour les collectivités. Les friches industrielles et les appels à projet de la Région en matière de production d'hydrogène peuvent par exemple permettre de développer les énergies renouvelables. Ceci devra conduire à réduire les consommations énergétiques locales et, par un développement des modes de production d'énergies autonomes locaux, de limiter l'impact humain sur l'environnement. Il faudra aussi, dans l'ensemble des actions, veiller à la préservation des ressources et à la mise en valeur des milieux naturels (patrimoine forestier, vallées, espaces naturels sensibles...). Les lois NOTRe et Maptam imposent la prise de compétences nouvelles en matière d'environnement comme la GEMAPI ou le transfert des compétences « Eau et Assainissement » au 1er janvier 2026 au plus tard ; la CCPSE deviendrait de fait et de droit responsable de la gestion de la ressource en eau et de son cycle sur le territoire communautaire dans le cadre des dispositifs supra locaux (SAGE et SDAGE).

Cette stratégie va se décliner à partir de **3 volets mobilisateurs** :

I. Requalification de l'habitat et accompagnement au logement des populations

Des actions sont déjà menées à l'échelle de la Communauté de Communes concernant l'habitat. Il s'agit là de continuer à conduire certaines actions, tout en en développant de nouvelles.

Les enjeux :

- Développer le parc locatif et requalifier l'habitat

Les objectifs de la politique du cadre de vie sont :

- Diminuer le nombre des logements vacants (9-10 % de vacance à fin 2030)
- Réhabiliter et rendre peu énergivores le parc de logements anciens
- Améliorer les logements sociaux existants
- Dynamiser le secteur du logement en faisant mieux connaître l'offre locative

II. Protection de l'environnement et des milieux aquatiques

La conduite d'actions relatives à la protection de l'environnement est à mettre en lien avec les enjeux du développement durable, que ce soit en termes de mesures de protection ou de sensibilisation au sujet de la biodiversité.

Les enjeux :

- Préserver la qualité environnementale et paysagère du territoire

Les objectifs de la politique de protection de l'environnement sont :

- Mettre en place des actions de protection de l'environnement
- Contribuer à la gestion et à la protection de la ressource en eau en assumant les compétences stratégiques « Eau et Assainissement » et GEMAPI

III. Transition énergétique

Les enjeux liés à la transition énergétique sont des thématiques qui intéressent de plus en plus les pouvoirs publics. C'est en ce sens, que plusieurs actions sont à mener, afin de décliner plus localement ces enjeux.

Les enjeux :

- Développer la production d'énergies renouvelables
- Maîtriser les consommations d'énergie

Les objectifs de la politique de transition énergétique/développement durable sont :

- Décliner localement les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 :
 - Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
 - Diminution de la consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012 ;
 - Porter la production d'énergie renouvelable à 32 % de la consommation énergétique finale.
- Adopter un Plan Climat Air Energie Territorialisé d'ici fin 2026
- Diviser par 2 la consommation énergétique du patrimoine public
- Créer un site de production et de distribution « d'hydrogène »

En ce sens, l'adoption rapide d'un Plan Climat Air Energie Territorial par la Communauté de communes permettrait d'engager le territoire dans la transition énergétique, avec la réalisation d'actions dans la période du CRTE (échéance 2026).

AXE STRATEGIQUE 3

Relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire

Il s'agit, au travers de cet axe, de relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire pour faciliter le développement des entreprises et également offrir des conditions d'accueil propices à l'arrivée de nouvelles entreprises ou porteurs de projets. Pour y parvenir la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy dispose de nombreux leviers d'attractivité : tissu économique varié, ressources naturelles, formations spécifiques, foncier. Des atouts qui doivent être révélés pour fédérer.

Cette stratégie va se décliner à partir de **4 volets mobilisateurs** :

I. Relance d'une nouvelle dynamique économique en attirant de nouvelles entreprises et en soutenant le tissu existant.

Les enjeux majeurs consistent d'une part à soutenir et maintenir les entreprises existantes en accompagnant leur développement. Il convient d'offrir de bonnes conditions d'accueil en termes de montage de dossier, de recrutement de main d'œuvre et de couverture numérique. Tous les acteurs devront se mobiliser pour attirer de nouvelles activités.

Les enjeux :

- Attirer de nouvelles activités.
- Soutenir les activités économiques du territoire.
- Soutenir le commerce de proximité dans les bourgs

Les objectifs de la politique économique sont de contribuer :

- ✓ Au maintien et au développement des entreprises industrielles existantes,
- ✓ Au renouvellement du tissu local,
- ✓ A la création d'entreprises innovantes nouvelles (traitement du handicap, énergies renouvelables...),
- ✓ A éviter toute perte d'activités commerciales dans les bourgs.

II. Construction d'une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toutes ses formes

Le Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires -METT- développé par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme propose un outil en ligne pour évaluer le poids touristique des territoires et permet de mesurer l'impact économique du tourisme localement. En 2017, il a généré plus de 23 millions de chiffre d'affaires sur le territoire de la Communauté de communes, soit plus de la moitié du CA réalisé dans les Combrailles, ce qui en fait un atout avec un potentiel important en terme économique. Le territoire possède de nombreux atouts sans doute insuffisamment connus et mis en valeur. En outre certaines communes se préoccupent de valoriser les sites dont elles ont déjà la maîtrise.

Les enjeux :

- Développer une offre d'activités diversifiée
- Générer des retombées économiques issues du tourisme plus importantes
- Communiquer afin de faire découvrir le territoire

Les objectifs de la politique touristique :

- ✓ Le maintien et le développement de nouveaux sites d'hébergement
- ✓ L'aménagement et valorisation des plans d'eau
- ✓ La mise en œuvre des projets d'hébergement touristique de qualité,
- ✓ L'augmentation du linéaire de sentiers de randonnée et pistes cyclables entretenus et aménagés
- ✓ Le développement de nouvelles activités de loisirs et de plein air

III. Soutien des activités agricoles de qualité

L'agriculture représente une activité importante pour notre territoire, que ce soit en terme d'emploi, ou de retombées économiques. Il apparaît donc important d'encourager et de valoriser les activités agricoles présentes localement.

L'enjeu :

- Développer des filières de qualité et valoriser la production locale

IV. Gestion durable du patrimoine forestier

Les surfaces boisées représentent environ 30 % de la surface du territoire communautaire. Aussi, et face aux enjeux liés à la valorisation de cette ressource, il semble important de mettre en place des actions sur cette thématique.

Les enjeux :

- Valoriser la ressource bois présente localement
- Organiser une gestion durable de la forêt
- Mettre en œuvre un réseau de voirie forestière aménagée (linéaire et surfaces desservies)

ANNEXE 2 - TABLEAU DE SYNTHESE DES FICHES ACTIONS ET FICHES PROJET A LA SIGNATURE DU CRTE DE LA CC DU PAYS DE SAINT-ELOY

Date inscription CRTE	ORIENTATION STRATEGIQUE CRTE	ACTION PROJET DE TERRITOIRE 2020-2030 CCPSE	ACTION PETITES VILLES DE DEMAIN	Autre dispositif de contractualisation (préciser)	Fiche Action ou Fiche Projet	MAITRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	INTITULE ACTION	ECHÉANCIER (Début-Fin)	COÛT TOTAL HT FONCTIONNEMENT / AN €	COÛT TOTAL HT INVESTISSEMENT €
nov-20	A.	/	/		ACTION 1	Ars-les-favets	CCPSE	Travaux de rénovation de la mairie/salle des fêtes	2022		293 040 €
nov-21	A.	/	/		PROJET 1	Ayat-sur-Sioule	CCPSE, CAUE	Réalisation d'un espace paysager et d'un espace de loisirs permettant de finalier l'aménagement du bourg	2022-2023		50 000 €
nov-21	A.	/	/		ACTION 2	Bussières-près-Pionsat	CCPSE	Mise aux normes électriques Mairie/salle des fêtes	2022		7 650 €
/	A.	S15	/		ACTION	CCPSE	CAF, communes	Maintenir les services enfance-jeunesse proposés par la communauté de communes de manière équilibrée	2019-2030	25 000 €	
/	A.	S16	/		ACTION	CCPSE	CCPSE	Recenser des activités culturelles et sportives pour les jeunes et création d'un Pass'Jeunes	2022-2030	10 000 €	
/	A.	S7	OUI		ACTION	CCPSE	CIAS, communes	Favoriser l'insertion sociale en faisant réaliser des travaux d'entretien par des entreprises d'insertion ou employant des travailleurs handicapés	2022	20 000 €	
/	A.	S2	OUI		ACTION	CCPSE	Département, DRAC	Organiser des formations sur tout le territoire à l'usage du numérique	2020-2030	35 000 €	25 000 €
/	A.	S4	OUI		ACTION	CCPSE	DRAC, Département, CIAS, communes, écoles	Elaboration d'un contrat territoire lecture	2022	55 000 €	
/	A.	S5	OUI		ACTION	CCPSE	Etat, Région, Département, Europe	Poursuivre une programmation culturelle qualitative	2020-2030	20 000 €	25 000 €
/	A.	S17	OUI		ACTION	CCPSE	SMADC	Etudier les besoins et les solutions en matière de mobilité	2022		50 000 €
/	A.	S14	OUI		ACTION	CCPSE	SMADC, Association Avenir Santé Combrailles, communes, CD63, professionnels de santé, Région, ARS	Accompagner le développement et l'équipement des maisons de santé pluridisciplinaires et centres de santé	2022-2030	30 000 €	
nov-21	A.	/	/	PAD	PROJET 1	Charensat	CAUE	Création d'une Maison des services à la population	2023-2024		154 000 €

nov-21	A.	/	/	PAD	PROJET 2	Charensat	CAUE, CD63	Réhabilitation d'une grange pour la création d'un local associatif intergénérationnel	2023-2026		160 000 €
nov-21	A.	/	/	PAD	PROJET 4	Charensat	CAUE, CD63	Agrandissement des espaces du groupe scolaire	2023-2026		154 000 €
nov-21	A.	/	/	Contrat infirmières libérales	ACTION 1	Charensat	EHPAD, ARS, CD63, infirmières libérales, CCAS	Accueil et mise aux normes du Cabinet infirmier à l'EHPAD	2022-2022		30 000 €
nov-21	A.	/	/		ACTION 1	Château-sur-Cher	Département	Deuxième tranche rénovation Mairie	2022		39 407 €
nov-20	A.	/	/		ACTION 2	Gouttières	CCPSE	Travaux d'accessibilité et de rénovation dans plusieurs bâtiments communaux - Mairie (façade) et Eglise et salles d'activités (rampe d'accès handicapés)	2022		38 432 €
nov-20	A.	/	/		ACTION 1	La Crouzille	CCPSE	Aménagement d'un espace socio-culturel destiné aux associations de la commune	2022-2023		90 000 €
nov-21	A.	/	/		ACTION 3	Lapeyrouse	Clé des Champs, CAF, CCPSE	Réhabilitation de l'ancienne poste pour la création d'une annexe à la clé des champs et d'un lieu d'accueil des familles	2022-2024		500 000 €
nov-21	A.	/	/		PROJET 2	Menat	CCPSE, Etat, Région	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en atelier communal et aménagement des terrains	2022-2026		EC
nov-21	A.	/	/		PROJET 4	Menat	CCPSE, Etat, Région	Etude et réhabilitation d'un foyer rural suite à dégâts des eaux important	2022-2026		EC
nov-21	A.	/	/		PROJET 5	Menat	CCPSE, Etat, Région	Etude et travaux de réhabilitation de l'école	2022-2023		EC
nov-21	A.	/	/	Schéma directeur et requalification du bourg	ACTION 6	Montaigut-en-Combraille	CCPSE, Mairie, Batterie-fanfare, Union Musicale des Combrailles	Création d'une école de musique communautaire	EC		400 000 €
nov-21	A.	/	/		PROJET 1	Moureuille	CCPSE	Rénovation du mur d'enceinte du cimetière	2023		90 000 €
nov-20	A.	/	/		ACTION 1	Neuf-Eglise	CCPSE	Réhabilitation de la salle des Fêtes en espaces culturels	2022		532 672 €
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 4	Pionsat	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Etude et travaux de réaménagement du groupe scolaire de Pionsat avec mise aux normes (sécurité et accessibilité) de l'ancien bâtiment type "Jules Ferry"	2024-2027		660 000 €
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 9	Pionsat	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Etude et travaux d'aménagement d'un cheminement adapté pour permettre aux personnes à mobilité réduite et handicapées du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation et du Foyer médicalisé de Pionsat l'accès aux services et structures communales	2023-2025		440 000 €

nov-21	A.	/	OUI		PROJET 3	Pionsat	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Etude et travaux de rénovation et d'aménagement du complexe sportif	2025-2026		880 000 €
nov-21	A.	/	/		ACTION 1	Pionsat	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Etude et travaux pour la construction d'une halle ouverte polyvalente sur le Foirail et aménagement du site	2022-2023		880 000 €
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 2	Saint-Eloy-les-Mines	Etat, Département, Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy	Création d'une Maison France Services	2023-2024		2 000 000 €
nov-21	A.	/	OUI		ACTION 3	Saint-Eloy-les-Mines	Etat, Région, Département	Rénovation et modernisation de la salle des fêtes	2023		1 000 000 €
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 1	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Aménagement de la place du Foirail ouverte sur la Halle cœur de Combrailles et l'Espace de vie rurale (salles culturelles) afin de pouvoir organiser des manifestations intérieures et extérieures d'envergure	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 2	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Bus Maison France Services : des administrations aux services de la population	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 3	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Création d'itinéraires de randonnées de découverte du bourg, du petit patrimoine, de la base de loisirs	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 4	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Création d'un conseil municipal jeune	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 5	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Création d'un cyber café communal ou d'une salle informatique à la bibliothèque	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 6	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Création d'un musée Micro-Folie (musée numérique de proximité) en partenariat avec le musée de la Résistance	2022-2027	EC	
nov-20	A.	/	OUI		PROJET 7	Saint-Gervais-d'Auvergne	Professionnels de Santé, CCPSE	Création d'une maison de santé	2022		2 000 000 €
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 8	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Développer l'offre de la Maison France Service vers d'autres partenaires	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 9	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Etude sur la possibilité d'implanter des espèces aquatiques régénérantes à l'étang Philippe	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 10	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Extension du centre de loisirs	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 11	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Gestion durable des arbres des parcs communaux	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 12	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Mise en place de panneaux photovoltaïques et emploi de matériaux écologiques pour la rénovation des bâtiments communaux (nouveau local des services techniques, gymnase)	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 13	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Mise en place d'une navette interne à Saint-Gervais-d'Auvergne entre les hameaux et le bourg pour les manifestation les plus importantes	2022-2027	EC	
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 14	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Organiser des journées de projection de films	2022-2027	EC	

nov-21	A.	/	OUI		PROJET 15	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Renforcer les services au public de la Maison France Services déjà existante	2022-2027		EC
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 16	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Rénovation énergétique des biens communaux (Gendarmerie, local des services techniques, Mairie)	2022-2027		EC
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 17	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Restauration du petit patrimoine et chantier d'insertion ou participatif	2022-2027		EC
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 18	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Salon du livre, foire du livre	2022-2027		EC
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 19	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Sensibiliser les jeunes à la sécurité routière	2022-2027		EC
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 20	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Sensibiliser les plus jeunes aux gestes de premiers secours en partenariat avec le SDIS	2022-2027		EC
nov-21	A.	/	OUI		PROJET 21	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Soutien aux acteurs locaux qui souhaitent développer ou proposer une offre culturelle	2022-2027		EC
nov-21	A.	/	/		PROJET 2	Saint-Julien-la-Geneste	CCPSE, OTC, Gites de France	Agrandissement de la salle polyvalente	2026		300 000 €
nov-21	A.	/	/		ACTION 6	Saint-Priest-des-Champs	CCPSE	Création d'une aire de jeux	2022		15 000 €
nov-21	A.	/	/		ACTION 4	Saint-Priest-des-Champs	CCPSE	Création d'un lieu d'hébergement pour les femmes isolées ou victimes de violence	2022		500 000 €
nov-21	A.	/	/		ACTION 2	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Construction d'un hangar de stockage pour les ateliers municipaux	2022		250 000 €
nov-21	A.	/	/		PROJET 1	Teilhet	CCPSE	Travaux d'accessibilité et de rénovation d'un local associatif intergénérationnel destiné aux associations communales	2025		100 000 €
nov-21	A.	/	/		PROJET	Youx	Architecte spécialisé	Réaménagement du groupe scolaire	2023-2026		500 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 1	Bussières-près-Pionsat	CCPSE	Rénovation énergétique de l'église	2022		11 824 €
nov-21	B.	D11	/		ACTION	CCPSE	Agence de l'Eau, acteurs institutionnels et privés intervenant dans le domaine de l'eau	Mise en œuvre des actions des contrats territoriaux dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI	2022-2030	25 000 €	
nov-21	B.	D8	/		ACTION	CCPSE	SICTOM, Chambre d'Agriculture, FREDON	Proposer des actions de sensibilisation aux nouvelles pratiques (préservation de la biodiversité) et à la lutte contre les espèces invasives (ambrosie...)	2022-2030	3 000 €	
/	B.	C13	OUI		PROJET	CCPSE	ADEME, SMADC...	Travailler sur la mise en place d'un Plan Climat Air Energie	2023	5 000 €	25 000 €
/	B.	C1	OUI		ACTION	CCPSE	Commune de St Eloy les mines, Département, ADIL, ANAH	Poursuite du soutien financier à l'amélioration de l'habitat sur le territoire	2019-2030	100 000 €	
/	B.	C3	OUI		ACTION	CCPSE	Département	Etude opérationnelle pour la mise en place d'une nouvelle OPAH sur l'ensemble du territoire	2022		53 313 €
/	B.	/	OUI		ACTION	CCPSE	Département, communes	Mise en place d'une signalétique communautaire	2022		100 000 €
/	B.	C5	/		ACTION	CCPSE	SMADC	Actualisation/refonte des anciens PLH	2026		50 000 €

/	B.	D12	/		ACTION	CCPSE	Syndicat et communes	Etudier les impacts liés au transfert des compétences "Eau" et "Assainissement"	2022		100 000 €
nov-21	B.	/	/	PAD, convention CD63, arrêté préfectoral	ACTION 4	Charensat	CAUE, DREAL, Conseil Départemental, Etat (DDT)	Mise aux normes du barrage de Chancelade	2022-2026		60 000 €
nov-21	B.	/	/	PAD	PROJET 3	Charensat	CAUE, EHPAD, ARS, CD63, CCAS	Isolation des combles de l'EHPAD	2023-2026		10 000 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 1	Château-sur-Cher	CCPSE, Etat, Région, Département	Troisième phase de rénovation de la Mairie comprenant isolation	2026		EC
nov-21	B.	/	/		PROJET 1	Espinasse	ADIT	Rénovation énergétique du bâtiment scolaire	Lancement fin 2022 – début 2023		300 000 €
nov-20	B.	/	/		ACTION 1	Gouttières	CCPSE	Aménagement d'un parking avec espaces paysagers derrière l'Eglise	2022		112 851 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 1	La Cellette	Etat, SIEG	Améliorer la sécurité et le cadre de vie en adaptant le parc d'éclairage public aux nouvelles technologies	2022-2023		70 000 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 2	La Cellette	CCPSE	Rénovation énergétique des biens communaux (PAC et panneaux solaires)	2022-2024		55 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 1	Lapeyrouse	CAUE, CD63, Région	Aménagement du bourg de Lapeyrouse	2022-2023		350 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION	Le Quartier	Etat, Département, Région, CCPSE	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal	2022-2023		256 000 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 1	Menat	CCPSE, Etat, Région	Aménagement paysager suite à acquisition de terrain proche de l'abbaye	2022-2023		EC
nov-21	A.	/	/		PROJET 3	Menat	CCPSE, Etat, Région	Travaux d'aménagement du cimetière	2022-2026		EC
nov-21	B.	/	/	Schéma directeur et requalification du bourg	ACTION 1	Montaigut-en-Combraille	EPF, CAUE	Aménagement du bourg fiche action N°6	2023		408 400 €
nov-21	B.	/	/	Schéma directeur et requalification du bourg	ACTION 3	Montaigut-en-Combraille	EPF, CAUE	Aménagement du bourg, secteur Mairie	2022-2026		817 180 €
nov-21	B.	/	/	Schéma directeur et requalification du bourg	ACTION 4	Montaigut-en-Combraille	EPF, CAUE	Aménagement du bourg fiche action N°2	2022		343 965 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 3	Moureuille	CCPSE	Rénovation énergétique et travaux d'intérieur du bâtiment communal polyvalent	2023-2025		350 000 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 5	Moureuille	CCPSE	Acquisition et réhabilitation d'une maison de bourg pour la création de deux appartements	2023-2025		200 000 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 7	Moureuille	CCPSE, SIEG	Rénovation complète du parc d'éclairage public	2022-2024		89 320 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 2	Moureuille	CCPSE, DRAT, CAUE	Plan d'aménagement durable du bourg, sécurisation	2022-2025		300 000 €
nov-21	B.				PROJET 2	Pionsat	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Etude et travaux de création d'un écoquartier en partie Sud/Sud-Est de la commune	2022-2025		550 000 €
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 1	Pionsat	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Etude et travaux d'aménagement de bourg incluant le centre historique	2022-2026		2 100 000 €

nov-21	B.	/	OUI		PROJET 7	Pionsat	SIEG	Travaux de rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public de la Commune – Amélioration de la sécurité nocturne et du cadre de vie	2022-2026		165 000 €
nov-21	B.	/	OUI		ACTION 1	Saint-Eloy-les-Mines	Etat, Région	Modernisation et rénovation énergétique du bâtiment « Ex Bout'chous »	2022		194 000 €
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 4	Saint-Eloy-les-Mines	Etat, Région, Département	Rénovation énergétique du gymnase principal	2024-2026		2 500 000 €
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 22	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Aménagement de la place de l'église du XIIème siècle	2022-2027	EC	
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 23	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Aménagement de la Place des écoles	2022-2027	EC	
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 24	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Aménagement de la Place du Gymnase	2022-2027	EC	
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 25	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Aménagement de la Place du Square	2022-2027	EC	
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 26	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Création de jardins partagés annexés à la Résidence senior Ages et Vie	2022-2027	EC	
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 27	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Création d'un parking végétalisé pour les écoles et la micro-crèche	2022-2027	EC	
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 28	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Création d'une navette reliant Saint-gervais-d'Auvergne-Saint-Eloy-les-Mines-Pionsat	2022-2027	EC	
nov-21	B.	/	OUI		PROJET 29	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Soutien à l'association Combrailles Durables pour la mise en place de haies comestibles	2022-2027	EC	
nov-20	B.	/	/		ACTION 1	Saint-Hilaire-Près-Pionsat	CCPSE	Rénovation énergétique des biens communaux	2022		88 155 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 5	Saint-Priest-des-Champs	CCPSE	Création de logements intergénérationnels	2022		500 000 €
nov-21	B.	/	/	PAD	ACTION 2	Saint-Priest-des-Champs	CCPSE	Aménagement du centre-bourg	2022-2027		1 000 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 3	Saint-Priest-des-Champs	CCPSE	Rénovation énergétique des biens communaux	2022		300 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 1	Saint-Priest-des-Champs	CCPSE	Mise en place d'un forage pour l'arrosage du stade et pour les agriculteurs dans le cadre d'une gestion plus durable de l'eau	2022		50 000 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 2	Sauret-Besserve	Etat, Région, Département	Aménagement de la traverse du bourg	2024-2026		250 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 4	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Réhabilitation de l'ancienne poste pour la création d'un lieu de convivialité et de citoyenneté exemplaire en matière de performance énergétique	2022-2023		367 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 12	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Verdissement du lotissement Le Buisson situé à l'entrée du bourg	2026		64 650 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 9	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Verdissement des allées du cimetière	2024		40 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 8	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE, ADEME, ADIL, CAUE	Projet d'habitat participatif en logement social	2024		574 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 1	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE, CAUE	Requalification globale des espaces publics du centre-bourg	2022		915 000 €

nov-21	B.	/	/		ACTION 6	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE, CAUE	Requalification des extérieurs du bâtiment de l'école des frères et ses abords	2023		501 000 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 13	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Le Pré des Sœurs – îlot de fraîcheur et de biodiversité	2026		160 000 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 2	Teilhet	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Aménagement de la place centrale du bourg	2023		100 000 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 5	Teilhet	SIEG	Améliorer la sécurité et le cadre de vie en adaptant le parc d'éclairage public aux nouvelles technologies	2025		150 000 €
nov-21	B.	/	/		PROJET 1	Vergheas	CD63, Région, Etat, bâtiments de France, SIEG	Rénovation énergétique bâtiments communaux	2022-2025		107 125 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 1	Vergheas	Etat, Région, CD63	Rénovation énergétique de la Mairie	2022		6 975 €
nov-21	B.	/	/		ACTION 2	Vergheas	Etat, Région, CD63	Rénovation du presbytère	2022		60 063 €
nov-21	B.	/	/		PROJET	Youx	CAUE	Réhabilitation de l'ancienne école des garçons	2023-2026		500 000 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 1	Biollet	CD63, Région	Création d'un snack bar guinguette de Biollet	2022		110 000 €
nov-21	C.	E3	OUI		ACTION	CCPSE	CCPSE	Animation de la Maison de l'Entrepreneur	2022-2030	75 000 €	
nov-21	C.	T9	OUI		ACTION	CCPSE	Communes, OTC	Proposer de nouveaux parcours et modes de randonnées	2022	5 000 €	
/	C.	T4	OUI		PROJET	CCPSE	CAUE, SMADC, Communes, EPF	Etude sur la mise en valeur des bourgs anciens	2023		45 000 €
/	C.	E10	/		ACTION	CCPSE	CCPSE	Finalisation de l'aménagement - Extension de zones d'activités Economiques	2020-2025		600 000 €
/	C.	E11	OUI		PROJET	CCPSE	CCPSE	Etude et création d'un réseau d'espaces de travail partagé (coworking) et tiers-lieux	2023-2030	50 000 €	100 000 €
/	C.	T10	OUI		PROJET	CCPSE	Communes, EPCI voisins, partenaires privés, SNCF, partenaires institutionnels	Valorisation des voies ferroviaires délaissées	2023		50 000 €
/	C.	/	OUI		ACTION	CCPSE	ONF, OTC, Département	Réhabilitation de l'Arboretum du Bois des Brosses	2022		80 000 €
/	C.	T2	/		PROJET	CCPSE	OTC, SMADC, Département	Réaliser une étude sur la création d'hébergements autour des plans d'eau	2023-2024		45 000 €
/	C.	E4	/		ACTION	CCPSE	SMADC	Commercialisation des zones d'activités économiques	2022		50 000 €
/	C.	/	OUI		PROJET	CCPSE	SMADC, chambre d'agriculture	Acquisition d'un micro-abattoir et atelier de transformation	2024		1 750 000 €
/	C.	E12	OUI		ACTION	CCPSE	SMADC, Chambres consulaires, Etat	Mettre en œuvre une opération collective et individuelle de modernisation de l'outil commercial	2019-2030	22 000 €	
/	C.	A2	OUI		ACTION	CCPSE	SMADC, Chambres d'Agriculture, Département	Valoriser les produits du terroir en soutenant la marque "Terroir des Combrailles"	2023		10 000 €
/	C.	A3	OUI		ACTION	CCPSE	SMADC, Chambres d'Agriculture, Plateforme Agrilocal et Bio 63	Favoriser le développement de l'agriculture biologique et des circuits courts en se basant sur une étude globale	2022		25 000 €
/	C.	T8	OUI		PROJET	CCPSE	SMADC, gestionnaire du SAGE Sioule, EPCI riverains	Valoriser la Sioule par l'aménagement d'un itinéraire le long de ses berges	2025		50 000 €

nov-21	C.	/	/	PAD, convention de mise à disposition EPF SMAF	ACTION 3	Charensat	CAUE, EPF Smaf , Conseil Départemental, Chambre de Commerce	Ouverture d'une auberge de pays dans le bourg	2022 -fin 2022/début 2023		170 000 €
nov-21	C.	/	/	Plan de gestion CEN, PAD, Carte communale	ACTION 2	Charensat	SMADC , CAUE, CEN, Région, Etat, Conseil Départemental	Réalisation d'un complexe écotouristique aux abords du lac de Chancelade	2022-2026		1 975 500 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 2	Château-sur-Cher	CCPSE, Etat, Région, Département	Rénovation de l'Eglise	2026		EC
nov-21	C.	/	/	PDIPR	PROJET 2	Espinasse	CCPSE, Département	Création d'un circuit pédestre	2023		20 000 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 3	La Cellette	Auto-entrepreneur privé	Création d'un démonstrateur de solutions de production maraichère et fruitière en permaculture et agroforesterie	2022-2023		36 000 €
nov-21	C.	/	/		ACTION 2	Lapeyrouse	Cabinet étude (A3 Paysage et Alliances), région, Département, CAUE ...	Aménagement du plan d'eau de Lapeyrouse : associer loisirs et préservation de la biodiversité	2022-2024		450 000 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 1	Le Quartier	Comité d'Aide et d'Action aux Handicapés (CAAH), Région, Conseil Départemental	Création d'un sentier de promenade entre le bourg et l'étang avec aménagement pour public handicapé et création d'un jardin aromatique	2023-2026		EC
nov-21	C.	/	/	Schéma directeur et requalification du bourg	ACTION 2	Montaigut-en-Combraille	EPF, CAUE, Chambre des commerces, Région	Aménagement du bourg, secteur quincaillerie	2022-2024		2 000 000 €
nov-21	C.	/	/	Schéma directeur et requalification du bourg	ACTION 5	Montaigut-en-Combraille	Associations, SMADC, Région, Europe, CCPSE	Patrimoine, vieilles Machines et Terroir	2022-2027		1 500 000 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 6	Moureuille	CCPSE	Création d'un terrain de padel	2022-2023		60 000 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 4	Moureuille	CCPSE	Rénovation énergétique de l'auberge communale	2025-2026		100 000 €
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 8	Pionsat	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Etude et travaux d'aménagement d'un circuit touristique autour du patrimoine naturel et historique afin de créer une interconnexion pédestre, cyclable ou équestre avec les communes de Saint-Maignier et la Cellette	2023-2025		220 000 €
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 5	Pionsat	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Etude pour la rénovation et la mise en valeur du petit patrimoine de la commune (bourg et villages) et création d'un circuit touristique de découverte du patrimoine avec signalétique éducative	2023-2024		110 000 €
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 6	Pionsat	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Travaux de réaménagement de la partie Renaissance du château de Pionsat et reconstruction de la tour carrée	2022-2026		2 100 000 €
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 1	Saint-Eloy-les-Mines	Etat, Région, Département	Réaménagement de l'entrée nord de la ville	2023-2025		3 000 000 €
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 3	Saint-Eloy-les-Mines	Etat, Région, Département, Banque des Territoires	Revalorisation du plan d'eau : aménagements des abords du plan d'eau	2023-2025		1 500 000 €

nov-21	C.	/	OUI		ACTION 2	Saint-Eloy-les-Mines	Etat, Région, Département, Vivier Bois Massif Central	Revalorisation du plan d'eau : construction d'une halle en bois et d'écologes	2022		1 000 000 €
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 30	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Achat de vélos électriques pour location aux vacanciers	2022-2027	EC	
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 31	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Création de cabanes sur l'étang Philippe	2022-2027	EC	
nov-20	C.	/	OUI		PROJET 32	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Créer une Voie Verte	2022-2023		330 000 €
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 33	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Intégration du projet Ages et Vie (Création de 16 résidences sénior) dans le cœur de bourg	2022-2027	EC	
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 34	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Réhabilitation de la rue commerçante Mercière	2022-2027	EC	
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 35	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Réhabilitation de la rue commerçante Place du 8 mai	2022-2027	EC	
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 36	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Rénovation de locaux commerciaux pour l'installation de porteurs de projet	2022-2027	EC	
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 37	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Soutien à la création d'un magasin de producteurs ou AMAP pour favoriser les circuits courts	2022-2027	EC	
nov-21	C.	/	OUI		PROJET 38	Saint-Gervais-d'Auvergne	CCPSE	Terminer l'installation de la fibre dans tous les hameaux	2022-2027	EC	
nov-21	C.	/	/		ACTION 1	Saint-Julien-la-Geneste	CCPSE, OTC, Gites de France	Rénovation et modernisation de deux gîtes communaux	2022-2023		200 000 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 1	Saint-Julien-la-Geneste	CCPSE, OTC, Gites de France	Réhabilitation d'un bâtiment communal en salle de réception + création d'un espace spa	2024		300 000 €
nov-20	C.	/	/		ACTION 1	Saint-Maignier	CCPSE	Aménagement de l'étang Vert	2022-2023		400 000 €
nov-20	C.	/	/		ACTION 1	Saint-Maurice-près-Pionsat	CCPSE	Maintien en état d'une église remarquable	2022		65 000 €
nov-21	C.	/	/		ACTION 7	Saint-Priest-des-Champs	CCPSE	Création de chemins de randonnées et de découverte du centre-bourg	2022		120 000 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 1	Sauret-Besserve	CCPSE	Consolidation et rénovation de l'Eglise	2023-2026		400 000 €
nov-21	C.	/	/		ACTION 3	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Acquisition et réaménagement de la boulangerie	2022 - 2023		250 000 €
nov-21	C.	/	/		ACTION 5	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Réhabilitation du restaurant Le Loup Blanc	2023-2024		250 000 €
nov-21	C.	/	/		ACTION 7	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Réhabilitation d'un local commercial	2023		565 000 €

nov-21	C.	/	/		ACTION 10	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Construction d'une résidence de tourisme	2025		784 000 €
nov-21	C.	/	/		ACTION 11	Servant	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE	Requalification du camping municipal	2025		350 000 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 4	Teilhet	Diocèse, Evêché	Consolidation et rénovation des boiseries de l'église	2024		50 000 €
nov-21	C.	/	/		PROJET 3	Teilhet	CCPSE	Réhabilitation de l'ancien presbytère pour la création d'un espace de vie communale et	2026		800 000 €
										TOTAL INVESTISSEMENT	49 490 522 €

ANNEXE 3 - INDICATEURS DE L'ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DE CC DU PAYS DE SAINT-ELOY

EPCI	PAYS DE SAINT-ELOY
------	---------------------------

DONNEES GENERIQUES			
<i>thème</i>	<i>donnée EPCI</i>	<i>donnée départementale</i>	<i>source</i>
Population	16337	673716	population légale INSEE 2017
% Population EPCI / Population départementale	2,42 %		
Surface (ha)	68599	801425	
% Surface EPCI / Surface départementale	8,56 %		
Densité (hab/km ²)	23,8	84,1	
Nombre de communes	34	464	
fiche insee			
fiche banatic			
Siren	200072080		

MOBILITE			
<i>thème</i>	<i>donnée EPCI</i>	<i>donnée départementale</i>	<i>source</i>
Flux journalier mode actif sur trajet domicile-travail	388	22699	INSEE Déplacement domicile/travail en 2017
Flux journalier Transport en commun sur trajet domicile-travail	36	18074	
Total flux journalier trajet domicile travail	5651	266381	
Part modal des modes actifs (vélos, piétons,...) sur le trajet domicile-travail	6,86 %	8,52 %	
Part modal du transport en commun sur le trajet domicile-travail	0,63 %	6,78 %	
Part modal des modes actifs (vélos, piétons,...) et transport en commun sur le trajet domicile-travail	7,50 %	15,31 %	
Linéaire d'aménagement cyclage sécurisé (km)	0,71	150	transport.data.gouv
<i>Parc véhicules</i>			
Nb électriques	9	1191	MTE – Ministère transition écologique
Nb crit 1	1362	84325	
Nb crit 2	2941	141874	
Nb crit 3	2725	113218	
Nb crit 4	1357	44124	
Nb crit 5	481	12602	
Nb crit NC	1042	24156	
Total	9917	421490	
% électrique	0,09 %	0,28 %	
% crit 1	13,73 %	20,01 %	
% crit 2	29,65 %	33,66 %	
% crit 3	27,48 %	26,86 %	
% crit 4	13,69 %	10,47 %	
% crit 5	4,85 %	2,99 %	
% crit NC	10,51 %	5,73 %	
Part du territoire couverte par AOM	100,00 %	74,00 %	BANATIC
AOM	PAYS DE SAINT-ELOY	8 AOM dans le 63	

ENERGIE ET CLIMAT			
thème	donnée EPCI	donnée départementale	source
Emission GES 2018 (kteqCO2/an)	467,1	4703,59	ORCAE Auvergne rhone alpes Tableur de donnée
Emission GES 2018 (teqCO2 par hab par an)	28,6	6,98	
Conso énergétique 2018 (Gwh/an)	759,8	17680,03	
Conso énergétique 2018 par hab (Mwh/hab/an)	46,5	26,24	
production enR 2018 (Gwh/an)	68,5	1950,05	
Ratio production ENR 2018 /conso énergétique	9,01 %	11,03 %	
<i>Répartition diagnostic énergétique du parc immobilier</i>			
DPE conso A	197	6668	ADEME
DPE CONSO B	64	9156	
DPE CONSO C	74	11275	
DPE CONSO D	197	17820	
DPE CONSO E	227	15306	
DPE CONSO F	147	6522	
DPE CONSO G	147	2466	
DPE CONSO NC	553	16343	
%DPE CONSO A	12,79 %	7,79 %	
%DPE CONSO B	4,16 %	10,70 %	
%DPE CONSO C	4,81 %	13,18 %	
%DPE CONSO D	12,79 %	20,83 %	
%DPE CONSO E	14,74 %	17,89 %	
%DPE CONSO F	9,55 %	7,62 %	
%DPE CONSO G	5,26 %	2,88 %	
%DPE CONSO NC	35,91 %	19,10 %	
DPE EMISSION GES A	293	10744	
DPE EMISSION GES B	115	9645	
DPE EMISSION GES C	149	15819	
DPE EMISSION GES D	127	11762	
DPE EMISSION GES E	136	11259	
DPE EMISSION GES F	84	6370	
DPE EMISSION GES G	83	3614	
DPE EMISSION GES NC	553	16343	
%DPE EMISSION GES A	19,03 %	12,56 %	
%DPE EMISSION GES B	7,47 %	11,27 %	
%DPE EMISSION GES C	9,68 %	18,49 %	
%DPE EMISSION GES D	8,25 %	13,75 %	
%DPE EMISSION GES E	8,83 %	13,16 %	
%DPE EMISSION GES F	5,45 %	7,45 %	
%DPE EMISSION GES G	5,39 %	4,22 %	
%DPE EMISSION GES NC	35,91 %	19,10 %	
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	28	931	ADEME
Nombre estimé de chaudières à fioul	1882	31912	INSEE – fichier détail
Nombre de réseaux de chaleur	0	9	MTE – Ministère transition écologique

QUALITE DE L'AIR			
thème	donnée EPCI	donnée départementale	source
Inventaire des émissions de polluants (so2, nox, cov, micro particule, nh3)			ORCAE Auvergne rhone alpes
COVNM (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A
NH3 (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A
NOx (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A
PM10 (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A
PM2.5 (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A
SOx (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A

DECHETS			
thème	donnée EPCI	donnée départementale	source
EPCI 1 en charge de la collecte DMA	SICTOM des COMBRILLES		
Part de la population desservie par EPCI 1	97,00 %		
Production DMA kg/hab EPCI 1	445,64		rapport annuel 2019
EPCI 2 en charge de la collecte DMA	SIVOM Auzances Bellegarde		
Part de la population desservie par EPCI 2	3,00 %		
Production DMA kg/hab EPCI 2	0		rapport annuel non accessible
EPCI 3 en charge de la collecte DMA	0		
Part de la population desservie par EPCI 3	0,00 %		
Production DMA kg/hab EPCI 3	#N/A		rapport annuel non accessible
Production DMA par habitant	#N/A	521	rapport annuel VALTOM

AGRICULTURE			
<i>thème</i>	<i>donnée EPCI</i>	<i>donnée départementale</i>	<i>source</i>
Nombre d'exploitations agricoles	502	5284	Déclaration PAC 2020
Surface agricole utile (ha)	41873,3	391826,4	IGN (RPG 2019)
% Territoire	61,04 %	48,89 %	
dont prairie permanente (ha)	26125,84	260641,76	
dont surface bio (ha)	1440,67	22122,78	
% SAU en agriculture biologique	3,44 %	5,65 %	
SAU (ha) engagées dans démarches de labellisation environnementale (label AB) + couvert vertueux (prairie)	26742,1	282764,54	Déclaration PAC 2020
% SAU bio et prairie permanente	63,86 %	72,17 %	

BIODIVERSITE			
<i>thème</i>	<i>donnée EPCI</i>	<i>donnée départementale</i>	<i>source</i>
Surface Réserve naturelle (ha)	0	3000,3	
Surface N2000 habitat (ha)	1208,7	39149,5	MNHN
Surface ZNIEFF type 1 (ha)	2977	121110	
Surface ZNIEFF type 2 (ha)	10277	371410	
Surface ENS (ha)	0	4964,6	Conseil départemental 63
Surface classé en réservoir de biodiversité	2974	153962,8	SRADDET
% Territoire classé en réservoir de biodiversité	4,34 %	19,21 %	
Surface haie (ha)	952	6096,0	RPG 2019 SNA
Existence d'un atlas de la biodiversité	non		abc naturefrance
Linéaire cours d'eau (km)	488	5485,6	Sandre
dont en très bon ou bon état écologique 2019 (km)	192,5	2758,4	Agence de l'eau
% linéaire cours d'eau bon état	39,48 %	50,28 %	
Mesure compensatoire (ha)	0,0	128,8	CEREMA
Surface milieu naturel (méthode Fragmentation des milieux naturels) – source Corine Land Cover 2012 en km ²	490,0	5448,0	Méthodologie : Agence européenne de l'environnement Résultat de la méthode (CLC 2006)
Surface de la maille caractéristique de la fragmentation des milieux naturels (km²)	15,0	45,8	Table occupation du sol Corine Land COVER

ARTIFICIALISATION DES SOLS			
<i>thème</i>	<i>donnée EPCI</i>	<i>donnée départementale</i>	<i>source</i>
PLUi en vigueur	aucun	6 PLUi en vigueur	
% du territoire concerné	0,00 %	12,07 %	DDT 63
PLUi prescrit	aucun	5 PLUi prescrits	
Surface moyenne artificialisée (ha/an) sur la période 2009 -2019	12,3	346,26661	CEREMA
Part du territoire artificialisé 2019 (tache urbaine photo interprétation)	2,23 %	3,93 %	DDT 63

EAU ET ASSAINISSEMENT			
<i>thème</i>	<i>donnée EPCI</i>	<i>donnée départementale</i>	<i>source</i>
Nombre d'agglomération d'assainissement non conforme	18	378	DDT 63
Nombre totale d'agglomération d'assainissement	45	835	
% agglomération d'assainissement non conforme	40,00 %	45,27 %	
Nombre de captage d'eau potable protégé	31	923	données ARS non diffusable voir https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/protger-les-captages-deau-
Nombre total de captage d'eau potable	44	1130	
% captage d'eau potable protégé	70,45 %	81,68 %	
Nb de captages prioritaires	0	3	DDT 63
Part de la population où le rendement du réseau d'eau potable est disponible	20,12 %	50,69 %	service eaufrance
Taux de fuite réseau eau potable	16,03 %	22,69 %	
SAGE 1 en vigueur	SIOULE		SANDRE
% couverture territoire SAGE 1	62,36 %		
SAGE 2 en vigueur	CHER AMONT		
% couverture territoire SAGE 2	37,89 %		
SAGE 3 en vigueur	-		
% couverture territoire SAGE 3	0,00 %		
SAGE 4 en vigueur	-		
% couverture territoire SAGE 4	0,00 %		
Taux de couverture par SAGE en vigueur	100,00 %	89,52 %	
SAGE en cours d'élaboration	-		
Taux de couverture par SAGE en cours d'élaboration	0,00 %	10,48 %	

RISQUES			
<i>thème</i>	<i>donnée EPCI</i>	<i>donnée départementale</i>	<i>source</i>
Population résidant dans l'enveloppe d'un PPR inondation ou mouvement de terrain	0	15191,5	INSEE – population carroyée 200m GEORISQUE
% population résidant dans une zone d'aléas fort inondation ou dans une zone couverte par un PPR minier ou mouvement de terrain	0,00 %	2,25 %	

ANNEXE 4 – FICHES ACTIONS ET PROJETS

ACTION S14 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET L'EQUIPEMENT DES MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES OU DE CENTRE DE SANTE	
ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE	
Description	Des initiatives existent sur le territoire. Il s'agit pour la communauté de communes et son CIAS de les coordonner et accompagner notamment dans l'acquisition de matériel médical spécifique ou dans l'harmonisation de leur infrastructure informatique.
Mise en œuvre	La CCPSE apportera une contribution financière aux projets d'initiative privé
Maitre d'ouvrage et partenariat	CCPSE, SMADC, Association Avenir Santé Combrailles, communes, CD63, professionnels de santé, Région, ARS
Cout estimatif prévisionnel	30 000 €/an à partir de 2025
Echéancier	2022-2030
Indicateurs	Nombre de Maison de Santé Pluriprofessionnel (MSP) ou de Centres de Santé équipés et types d'équipements, complémentarité avec CMPR

**ACTION S15 - MAINTENIR DES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE PROPOSES
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FAÇON EQUILIBREE**

ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE

Description	Un nombre important de services et d'équipements en faveur de l'Enfance-Jeunesse sont présents sur le territoire. La priorité est d'en assurer le maintien et de viser une offre équilibrée sur le territoire. Ces services sont en effet importants pour permettre aux jeunes ménages de s'installer ou demeurer sur le territoire.
Mise en œuvre	La CCPSE via son service enfance jeunesse assurerait le développement et la gestion de l'offre en direction de l'enfance/jeunesse. L'ouverture d'une antenne de l'ALSH existant sur Pionsat sur Biollet en direction notamment des jeunes du RPI Charen-sat/Espinasse/Biollet serait un outil pour mailler le territoire.
Maitre d'ouvrage et partenariat	CCPSE, CAF, communes
Cout estimatif prévisionnel HT	Temps agent
Echéancier	10 000 € en 2019 puis 25 000 €/an
Indicateurs	Nombre d'enfants accueillis annuellement et activités proposées

**ACTION S16 - RECENSER DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES
POUR LES JEUNES ET CREATION D'UN « PASS' JEUNES »**

ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE

Description	Il s'agirait dans un premier temps de recenser l'ensemble des activités offertes aux jeunes et, dans un deuxième temps, de mettre éventuellement en place un chèque annuel pour faciliter la pratique culturelle par les jeunes. Il est important qu'un territoire montre qu'il se soucie de sa jeunesse s'il veut renforcer son attractivité.
Mise en œuvre	La CCPSE pilote la recherche d'informations en collaboration avec les communes. Elle définira, les modalités de financement de ce « Pass jeunes » dans le but d'alléger le coût et de développer la pratique culturelle et artistique des jeunes.
Maitre d'ouvrage et partenariat	CCPSE, communes
Coût estimatif prévisionnel HT	10 000 €/an
Echéancier	2021-2030
Indicateurs	Guide des activités, nombre de « Pass'Jeunes » diffusés, nombre de jeunes

**ARS-LES-FAVETS
FICHE ACTION 1**

Nom	Travaux de rénovation de la Mairie et de la salle des fêtes				
Porteur	Commune de Ars-les-Favets				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action					
Mise en œuvre					
Partenaires	CCPSE				
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	293 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL				
	DETR				
	Conseil Régional				
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL			293 000 €	

BUSSIERES-PRES-PIONSAT
FICHE ACTION 2

Nom	Réhabilitation électrique Mairie/Salle des Fêtes				
Porteur	Commune de Bussière-près-Pionsat				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE				
Genèse de l'action	La commune a à cœur de conserver une salle des fêtes et une salle à disposition des associations. Pour garantir la sécurité des administrés, la commune doit mettre ces salles aux normes.				
Mise en œuvre	Changement des fenêtres Rénovation des volets				
Partenaires					
Echéancier	Démarrage début 2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Mise aux normes Economies d'énergie				
Cout estimatif prévisionnel HT	7 650 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Envisagé	2 295	30	
	DETR				
	Conseil Régional	Envisagé	2 295	30	
	Conseil Départemental	Envisagé	1 530	20	
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			6 120	80
	Fonds propres		1 530	20	
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				7 650

CHARENSAT
FICHE ACTION 1

Nom	Accueil et mise aux normes du Cabinet infirmier à l'EHPAD				
Porteur	CCAS de Charensat				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat avec les infirmières libérales (cabinet existant)				
Genèse de l'action	Maintien des services infirmiers sur ce territoire des Combrailles				
Mise en œuvre	Intégration dans les locaux de l'EHPAD Mise aux normes de l'existant Renforcement de l'attractivité de l'EHPAD Apport de moyens supplémentaires pour l'EHPAD (location du local)				
Partenaires	EHPAD, ARS, Conseil Départemental, Infirmières libérales				
Echéancier	Lancement fin 2021 / Fin prévue fin 2022				
Indicateurs de résultat	Desserte de la population				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Maintien des services infirmiers de proximité dans des locaux normalisés				
Coût estimatif prévisionnel HT	30 000 € HT				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Envisagé			
	DETR	Envisagé			
	Conseil Régional	Envisagé (ARS)			
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres	En fonction des aides attribuées			
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				

**CHATEAU-SUR-CHER
FICHE ACTION 1**

Nom	2 ^{ème} tranche rénovation Mairie			
Porteur	Commune de Château-sur-Cher			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action	2 ^{ème} tranche rénovation Mairie			
Mise en œuvre				
Partenaires	Conseil Départemental			
Echéancier				
Indicateurs de résultat				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs				
Cout estimatif prévisionnel HT				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental	Sollicité	23 645	60 %
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			

**GOUTTIERES
FICHE ACTION 2**

Nom	Travaux de rénovation des bâtiments communaux			
Porteur	Communes de Gouttières			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action	Travaux de rénovation et d'accessibilité dans plusieurs bâtiments communaux : mairie (façades), Eglise, salle d'activités (rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite)			
Mise en œuvre				
Partenaires	CCPSE, Etat			
Echéancier	2022			
Indicateurs de résultat				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs				
Cout estimatif prévisionnel HT				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR	Envisagé	11 530 €	30 %
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL		38 432 €	

**LA CROUZILLE
FICHE ACTION 1**

Nom	Réaménagement des bâtiments communaux				
Porteur	Commune de La Crouzille				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action	Dynamiser le centre-bourg pour proposer un lieu de réunions : aménagement d'un espace socio-culturel destiné aux associations de la commune				
Mise en œuvre	Phase 1 : étude Phase 2 : estimation (devis), présentation au conseil Phase 3 : travaux				
Partenaires	CCPSE				
Echéancier	2022-2023				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	Phase 1 : 10 000 € Phase 2 : 80 000 € Phase 3 : 90 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL				
	DETR				
	Conseil Régional				
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL			180 000 €	

LAPEYROUSE
FICHE ACTION 3

Nom	Réhabilitation de l'ancienne poste pour la création d'une annexe à la clé des champs et d'un lieu d'accueil des familles				
Porteur	Commune et Clé des Champs				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action	Bâtiment de la poste fermé et dégradé. Volonté de le réhabiliter pour en faire un lieu d'accueil et de confidentialité pour les familles via la Clé des Champs qui en tant qu'Espace de Vie Social souhaite intégrer de nouvelles missions + salle pour les jeunes et les associations (lieu d'échanges et de rencontres)				
Mise en œuvre	Etude de réhabilitation du bâtiment Travaux				
Partenaires	Clé des Champs / CAF / CCPSE				
Echéancier	2022-2024				
Indicateurs de résultat	Ouverture du bâtiment et loyer				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Service à la population				
Cout estimatif prévisionnel HT	500 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne	Envisagé	50 000	10	
	DSIL				
	DETR				
	Conseil Régional	Envisagé	100 000	20	
	Conseil Départemental	Envisagé	50 000	10	
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)	CAF / leader envisagé	200 000	40	
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail	Envisagé	100 000	20	
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				500 000

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
FICHE ACTION 6

Nom	Création d'une école de musique communautaire			
Porteur	Commune de Montaigut-en-Combraille			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action	Restructurer un ancien bâtiment public en école de musique			
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover le bâtiment de l'ancien Centre des Finances Publiques - Réflexion autour d'un local choral, étude acoustique, salle de répétition - Qualifier l'espace intérieur en école de musique communautaire 			
Partenaires	CCPSE, Mairie, Batterie-Fanfare, Union Musicale des Combrailles			
Echéancier				
Indicateurs de résultat	Nombre de sessions scolaires et/ou ALSH			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Appréciation par les utilisateurs			
Cout estimatif prévisionnel HT	400 000 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			80 %
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)	Partenariats privés		20 %
	TOTAL GENERAL			

**NEUF- EGLISE
FICHE ACTION 1**

Nom	Réhabilitation de la salle des fêtes en espaces culturels			
Porteur	Commune de Neuf-Eglise			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action	<p>Rénover et réhabiliter la salle des fêtes du village, construite dans les années 50 afin d'en faire un véritable équipement culturel. Le bâtiment qui comprend actuellement différents niveaux intérieurs est doté d'un système de chauffage vétuste et consommateur, associé à une absence d'isolation, ce qui a conduit la municipalité à entreprendre sa mise aux normes thermiques et de mise en accessibilité. De plus, la création d'un coin cuisine et de toilettes intérieurs accessibles aux personnes à mobilité réduite (en plus de la création de sanitaires publics extérieurs, également accessible aux personnes à mobilité réduite) répond aussi à une demande exprimée par les habitants de la commune. Cette salle transformée sera spécialisée dans le multimédia au service du développement du territoire et des grandes manifestations. De plain-pied et entièrement en rez-de-chaussée avec place de stationnement PMR, cet équipement est en liaison direct avec un parc communal attenant, verdoyant et aménagé avec terrain de sport, courts de tennis, étang de pêche, terrain de boules, aire de jeux, entretenu et conservé tel un trésor légué par nos aînés.</p>			
Mise en œuvre	Temps 1:	Choix de l'architecte		
	Temps 2:	Lancement marché public pour travaux		
	Temps 3:	Réalisation des travaux		
Partenaires	CCPSE, Etat, Département, Région, Europe			
Echéancier	2022			
Indicateurs de résultat	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de réalisation • Date ouverture au public • Montant réalisé/montant prévu • Part investissement / montant global <p>Indicateurs de fréquentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréciation par les utilisateurs • Economie réalisée • Nombre de manifestations culturelles organisées 			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<p>Economie réalisée : 5% par an Nombre de manifestations culturelles organisées : 3 par an</p>			
Cout estimatif prévisionnel HT				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL	Envisagé	159 802 €	
	DETR			
	Conseil Régional	Envisagé	75 000 €	
	Conseil Départemental	Envisagé	124 875 €	
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)	Envisagé	66 477 €	
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			80%
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT		106 518 €	20%
	Autres (préciser)			
TOTAL GENERAL		532 672 €	€	

PIONSAT					
FICHE ACTION 1					
Nom	Etude et travaux pour la construction d'une halle ouverte polyvalente sur le Foirail et aménagement du site				
Porteur	Commune de Pionsat				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain				
Genèse de l'action	Projet d'étude et de travaux en vue de la création d'un nouvel espace polyvalent afin de renforcer et redynamiser le tissu économique et associatif du territoire.				
Mise en œuvre	<p>Projet d'étude en vue de la création d'un nouvel espace polyvalent afin de renforcer et redynamiser le tissu économique et associatif du territoire.</p> <p>La Municipalité envisage la construction d'une halle ouverte modulable à ossature métallique d'une superficie de 1000m² (environ) afin d'accueillir diverses manifestations d'envergures organisées en partie en extérieure.</p> <p>L'implantation de cette structure, dans une enceinte close et sécurisée, sur le vaste espace du Foirail pourra permettre son aménagement en parc d'exposition notamment (en partie couvert) tout en répondant aux contraintes sécuritaires imposées par le plan VIGIPIRATE.</p> <p>L'installation de panneaux photovoltaïques sur cette structure permettra d'assurer l'éclairage de l'ensemble du site, sans apport énergétique en parallèle, mais également tout ou partie de l'énergie nécessaire à son fonctionnement.</p> <p>La démarche durable de ce projet s'accompagnera d'un choix de matériaux répondant aux normes HQE afin que le bâtiment corresponde aux meilleures pratiques actuelles en matière de performances environnementales et énergétiques.</p> <p>Enfin, un système de récupération et de stockage des eaux pluviales sera prévu afin d'assurer en toute autonomie l'entretien des espaces verts du site mais également de la halle.</p>				
Partenaires	ETAT – REGION – EUROPE - DEPARTEMENT				
Echéancier	2022 (étude + consultations) – 2022/2023 (travaux)				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/ qualitatifs	Redynamiser le tissu économique et associatif du territoire.				
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes : 80 000 € HT Travaux : 800 000 € HT				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne	Envisagé			
	DSIL	Envisagé			
	DETR	Envisagé			
	Conseil Régional	Envisagé			
	Conseil Départemental	Envisagé			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			704.000€	80%
	Fonds propres	100.000€			
	Emprunt-Crédit-bail	62.000€			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			176.000€	20%
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				100%

SAINT-ELOY-LES-MINES
FICHE ACTION 3

Nom	Rénovation et modernisation de la salle des fêtes			
Porteur	Commune de Saint-Eloy-les-Mines			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE, PVD			
Genèse de l'action	La salle des fêtes actuelle ne répond pas aux besoins en termes d'accueil, d'agencement intérieur, et de sobriété énergétique. Sa rénovation vise à la moderniser et à l'adapter aux besoins des populations afin d'en faire un véritable lieu à vocation culturelle et associative.			
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation intérieure et extérieure du bâtiment (création d'une terrasse extérieure) • Intervention sur le gros œuvre • Rénovation énergétique (isolation, ventilation, éclairage LED) • Amélioration de l'accessibilité 			
Partenaires	Etat, Région, Département			
Echéancier	Livraison 1 ^{er} trimestre 2023			
Indicateurs de résultat	Meilleure accessibilité, satisfaction des usagers, meilleure adaptation de la salle, consommations énergétiques			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité à la salle des fêtes • Développer les manifestations sur la commune • Améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment municipal 			
Cout estimatif prévisionnel HT	1 000 000 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR	Attribué	150 000 €	15%
	Conseil Régional	Envisagé	200 000 €	20%
	Conseil Départemental	FIC attribué	135 800 €	14%
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		485 800 €	49%
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT		514 200 €	51%
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			100%

SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
FICHE ACTION 6

Nom	Création d'une aire de jeux				
Porteur	Commune de Saint-Priest-des-Champs				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action	La commune de St Priest des champs a pour projet d'aménager une aire de jeux située dans le centre-bourg.				
Mise en œuvre	L'étude Plan d'Aménagement de Bourg qui débutera à l'automne 2020 permettra d'identifier le lieu d'implantation le plus pertinent, afin que cet équipement puisse être utilisé à la fois par l'école, mais aussi par les assistantes maternelles ou les familles de la commune.				
Partenaires					
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	15 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL				
	DETR		12 000	80	
	Conseil Régional				
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			3 000	20
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				15 000

SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
FICHE ACTION 4

Nom	Création d'un lieu d'hébergement pour les femmes isolées ou victimes de violence				
Porteur	Commune de Saint-Priest-des-Champs				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action	La commune s'est vue transmettre un bâtiment hébergeant auparavant un centre de vacances. Désormais, elle souhaite que ces locaux soient utilisés afin d'accueillir un projet à vocation sociale.				
Mise en œuvre	En partenariat avec l'ANEF (Association Nationale d'Entraide Féminine) 63 et le CCIFD (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et suite à l'organisation en 2019 des 1ères Assises Nationales des violences faites aux jeunes filles et aux femmes, la commune souhaite s'engager dans le projet d'accueil de femmes victimes de violences ou isolées.				
Partenaires					
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	500 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL				
	DETR		400 000	80	
	Conseil Régional				
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			100 000	20
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				500 000

SERVANT
FICHE ACTION 2

Nom	Construction d'un hangar de stockage pour les ateliers municipaux			
Porteur	Commune de Servant			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL			
Genèse de l'action	La commune de Servant possède de nombreux espaces verts et de nombreux bâtiments communaux. Pour l'entretien courant cela nécessite du matériel en quantité importante. Ce matériel dort actuellement en extérieur par manque de place. Afin d'améliorer l'image du bourg, il y a nécessité de construire un bâtiment de stockage. Le toit du hangar accueillera des panneaux solaires pour de l'autoconsommation et la récupération des eaux de pluie sera réalisée et stockée.			
Mise en œuvre	Chiffrage en cours			
Partenaires				
Echéancier	2022			
Indicateurs de résultat	Production d'électricité et récupération d'eau de pluie			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Baisse de la consommation de la commune			
Cout estimatif prévisionnel HT	250 000 euros			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne	Envisagé	75 000.00	30 %
	DSIL			
	DETR	Sollicité	75 000.00	30 %
	Conseil Régional	Sollicité	50 000.00	20 %
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		200 000.00	80 %
	Fonds propres		50 000.00	20 %
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT		50 000.00	20 %
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL		250 000.00	100 %

AYAT-SUR-SIOULE
FICHE PROJET 1

Nom	Réalisation d'un espace paysager et d'un espace de loisir
Porteur	Commune d'Ayat-sur-Sioule
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	Réalisation d'un espace paysager et d'un espace de loisir permettant de finaliser l'aménagement du bourg
Mise en œuvre	
Partenaires envisagés	CCPSE, CAUE
Echéancier prévisionnel	2022-2023
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	50 000 €
Cofinancement envisagé	

**CHARENSAT
FICHE PROJET 1**

Nom	Création d'une maison des services à la population
Porteur	Commune de Charensat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Plan d'aménagement durable (CAUE)
Genèse de l'action	Rénovation d'un bâtiment acquis par la commune en 2019 (annexe de la mairie) pour transformation en maison des services à la population, en complément des services existants
Mise en œuvre	Renforcement des services à la population Redynamisation du centre bourg
Partenaires envisagés	CAUE
Echéancier prévisionnel	Lancement : courant 2023 / Fin : 2024
Indicateurs de résultat	Desserte d'une population de plus en plus éloignée des services
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Attractivité du territoire Eviter les déplacements Rapprochement des services Mise en place d'un service de proximité
Cout estimatif prévisionnel HT	154 000 € HT
Cofinancement envisagé	Etat / Région / Conseil Départemental

CHARENSAT
FICHE PROJET 2

Nom	Réhabilitation d'une grange pour la création d'un local associatif intergénérationnel
Porteur	Commune de Charensat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Programme d'aménagement durable (CAUE)
Genèse de l'action	Réhabilitation d'une grange (élément du patrimoine bâti communal) pour la création d'un local inter-associations et intergénérationnel
Mise en œuvre	Redynamisation du bourg Renforcement des services à la population
Partenaires envisagés	CAUE – Conseil départemental
Echéancier prévisionnel	2023-2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Attractivité du territoire Rapprochement des services Economie d'énergie pour la commune
Cout estimatif prévisionnel HT	160 000 € HT
Cofinancement envisagé	Etat / Région / Département

**CHARENSAT
FICHE PROJET 4**

Nom	Agrandissement des espaces du groupe scolaire
Porteur	Commune de Charensat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Programme d'aménagement durable (CAUE)
Genèse de l'action	Aménagement d'un bâtiment (patrimoine bâti communal) à proximité du groupe scolaire Espaces verts supplémentaires
Mise en œuvre	Rénovation de la toiture Aménagement des espaces verts Rénovation du bâti
Partenaires envisagés	CAUE – Conseil départemental
Echéancier prévisionnel	Lancement : 2023 (espaces verts) 2024 (bâti) / fin des travaux : 2026
Indicateurs de résultat	Attractivité de l'école Accroître le nombre d'élèves
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Ecole plus grande en extérieur et plus accueillante
Cout estimatif prévisionnel HT	124 000 € HT bâti 30 000 € HT espaces verts
Cofinancement envisagé	Etat / Région / Département

MENAT
FICHE PROJET 2

Nom	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en atelier communal et aménagement des terrains
Porteur	Commune de Menat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	L'atelier communal permettra d'accueillir tous les petits ateliers présents sur la commune (avec coin cuisine, salle d'eau et sanitaires)
Mise en œuvre	Gros œuvre électricité, toiture, portes, fenêtres, plomberie... Aménagement paysager sur les terrains
Partenaires envisagés	Communauté de communes, Etat, Région
Echéancier prévisionnel	2022-2026
Indicateurs de résultat	Centralisation du matériel facilitant le travail des employés
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	A définir
Cofinancement envisagé	

MENAT
FICHE PROJET 3

Nom	Travaux d'aménagement du cimetière
Porteur	Commune de Menat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	Création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir Aménagement de la partie basse du cimetière avec création d'allée, installation de bancs et aménagement paysager
Partenaires envisagés	CCPSE, Etat, Région
Echéancier prévisionnel	2022-2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Répondre à la demande croissante des administrés
Cout estimatif prévisionnel HT	A définir
Cofinancement envisagé	

MENAT
FICHE PROJET 4

Nom	Etude et réhabilitation d'un foyer rural suite à dégâts des eaux important
Porteur	Commune de Menat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	Isolation, électricité, peinture, réaménagement cuisine avec achat de matériel, changement de système de chauffage
Partenaires envisagés	CCPSE, Etat, Région
Echéancier prévisionnel	2022-2026
Indicateurs de résultat	Economies d'énergie, mise en valeur du bâtiment
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	A définir
Cofinancement envisagé	

MENAT
FICHE PROJET 5

Nom	Etude et travaux de réhabilitation de l'école
Porteur	Commune de Menat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	Changement de portes et fenêtres, isolation des murs et toitures, rafraichissement des peintures et changement du système de chauffage, réfection de la cour
Partenaires envisagés	CCPSE, Etat, Région
Echéancier prévisionnel	2022-2023
Indicateurs de résultat	Economies d'énergie, meilleure qualité d'accueil des élèves
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	A définir
Cofinancement envisagé	

MOUREUILLE
FICHE PROJET 1

Nom	Rénovation du mur d'enceinte du cimetière
Porteur	Commune de Moureuille
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	Décrépiter et enduire 900 m2 de mur + création de 200 mètres linéaires de cadette de mur, travaux réalisés par des entreprises.
Partenaires envisagés	CCPSE
Echéancier prévisionnel	2023
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	90 000 €
Cofinancement envisagé	Diverses subventions

PIONSAT
FICHE PROJET 4

Nom	Etude et travaux de réaménagement du groupe scolaire de Pionsat avec mise aux normes (sécurité et accessibilité) de l'ancien bâtiment type « Jules FERRY »	
Porteur	Commune de Pionsat	
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain	
Genèse de l'action	Mise en sécurité et mise aux normes de l'établissement scolaire – Amélioration de la consommation énergétique du bâtiment	
Mise en œuvre	<p>L'étude devra porter notamment sur la mise aux normes (sécurité – accessibilité) de l'ancien bâtiment dit « Jules FERRY » qui accueille actuellement une salle de classe, les services administratifs, et une salle polyvalente.</p> <p>La volonté de la municipalité est d'une part d'améliorer la consommation énergétique de ce bâtiment ancien et d'autre part d'envisager des travaux de réhabilitation afin d'aménager une salle polyvalente à vocation principale de réfectoire, de rendre accessible les services administratifs du groupe scolaire et de mettre aux normes la salle de classe.</p> <p>Dans le cadre de cette étude, la municipalité souhaite qu'une attention particulière soit apportée à l'aménagement de la cour de récréation à végétaliser et à doter d'un préau pour les activités récréative et périscolaires. (Actuellement la cour est en bitume avec très peu d'ombre, ce qui pose des problèmes avec les fortes chaleurs de ces dernières années).</p> <p>Un système de récupération et de stockage des eaux de pluies devra être installé pour assurer notamment l'entretien de la nouvelle cour végétalisée.</p> <p>Cette étude pourra également être l'occasion de traiter de manière plus globale les problèmes de circulation et de stationnement aux abords de l'ensemble du groupe scolaire.</p>	
Partenaires envisagés	ETAT – REGION – DEPARTEMENT - EUROPE	
Echéancier prévisionnel	Etudes 2024/2025 - Travaux : 2026/2027	
Indicateurs de résultat		
Objectifs quantitatifs/qualitatifs		
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes + travaux	660.000,00€ HT
Cofinancement envisagé	Co-financement : 80% -	Autofinancement 20%

PIONSAT
FICHE PROJET 9

Nom	Etude et travaux d'aménagement d'un cheminement adapté pour permettre aux personnes à mobilité réduite (PMR) et handicapées du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation et du Foyer Médicalisé de Pionsat l'accès aux services et structures communales
Porteur	Commune de Pionsat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain
Genèse de l'action	La Commune de Pionsat possède sur son territoire deux établissements gérés par la Fédération des APAJH : Le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation doté de 81 lits d'hospitalisation complète et 6 places d'hospitalisation de jour et Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM). D'où la nécessité de faciliter l'accessibilité dans le bourg centre de Pionsat
Mise en œuvre	L'étude et les travaux consisteront à l'aménagement d'un cheminement adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) pour leur permettre l'accès aux services et structures communales depuis leur établissement.
Partenaires envisagés	ETAT – REGION – DEPARTEMENT - EUROPE
Echéancier prévisionnel	Etudes 2023/2024 - Travaux : 2025
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes + travaux 440.000,00€ HT
Cofinancement envisagé	Co-financement : 80% - Autofinancement 20%

PIONSAT
FICHE PROJET 3

Nom	Etude et travaux de rénovation et d'aménagement du complexe sportif – Halle de sports – Courts de tennis extérieurs -	
Porteur	Commune de Pionsat	
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain	
Genèse de l'action	Nécessité d'aménager et d'améliorer les équipements sportifs communaux en tenant compte des contraintes sécuritaires, économiques et écologiques	
Mise en œuvre	<p>Ce projet d'étude devra prévoir la mise aux normes (sécurité et accessibilités) des vestiaires et sanitaires existants mais également un diagnostic afin d'améliorer les performances énergétiques de la structure existante et d'en réduire les coûts.</p> <p>L'installation de panneaux photovoltaïques devra être envisagée afin d'assurer tout ou partie de la fourniture énergétique nécessaire au fonctionnement de la structure que ce soit pour l'éclairage, l'équipement de chauffage, la production d'eau chaude... permettant ainsi de réduire les coûts de fonctionnement.</p> <p>En parallèle à ce projet de réhabilitation, l'étude prévoira la mise en place d'une structure couvrant un ou deux courts de tennis extérieurs avec une liaison directe à la salle de sport existante. Ce projet de construction, directement lié à la halle de sport proposera un éclairage naturel permettant ainsi la pratique du sport quelques soient les aléas climatiques.</p> <p>Ce projet devra prévoir un espace de vie latéral (club house) multi associatif ainsi que divers locaux de rangement (dans la zone située entre les courts extérieurs et le gymnase existants – voir plans). Ces locaux seront accessibles depuis le gymnase, permettant ainsi de réaffecter les locaux actuels de stockages à d'autres activités sportives.</p> <p>Enfin, un système de récupération et de stockage des eaux pluviales sera également intégré au projet de la halle</p>	
Partenaires envisagés	ETAT – REGION – DEPARTEMENT - EUROPE	
Echéancier prévisionnel	2025/2026	
Indicateurs de résultat		
Objectifs quantitatifs/qualitatifs		
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes + travaux	880.000,00€ HT
Cofinancement envisagé	Financement : 80% -	Autofinancement 20%

**SAINT-ELOY-LES-MINES
FICHE PROJET 2**

Nom	Création d'une Maison France Services
Porteur	CC du Pays de Saint-Eloy, Commune de Saint-Eloy-les-Mines, Département
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE, PVD
Genèse de l'action	La Maison des Solidarités du Département se situe à l'entrée nord de la ville. Afin de renforcer l'offre de service, d'améliorer le parcours de usagers et de regrouper les services sur un même lieu, il est prévu d'implanter une Maison France Services au niveau de l'entrée nord.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition des garages existants et d'un bâtiment existant • Réhabilitation de l'intérieur des bâtiments existants • Ajout de bâtiments supplémentaires pour la Maison France Services • Démarche participative pour créer la Maison France Services
Partenaires envisagés	Etat, Département, Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy
Echéancier prévisionnel	2023-2024
Indicateurs de résultat	Nombre de services publics présents, fréquentation, nombre de situations débloquées
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès des habitants aux services publics en proximité
Cout estimatif prévisionnel HT	2 000 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Département, Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy

**SAINT-JULIEN-LA-GENESTE
FICHE PROJET 2**

Nom	Agrandissement de la salle polyvalente
Porteur	Commune de Saint-Julien-la-Geneste
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	La salle polyvalente nécessite un agrandissement. Actuellement, la salle est étroite. Un agrandissement sur la largeur rendrait son accueil plus agréable et plus fonctionnel.
Partenaires envisagés	CCPSE, OTC, Gites de France
Echéancier prévisionnel	2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	300 000 €
Cofinancement envisagé	DETR, Région, Département

TEILHET
FICHE PROJET 1

Nom	Travaux d'accessibilité et de rénovation d'un local associatif intergénérationnel destiné aux associations communales
Porteur	Commune de Teilhet
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE : « A. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire »
Genèse de l'action	La commune possède un local associatif ancien principalement utilisé par l'association de la chasse. Aujourd'hui ce bâtiment est vétuste et doit être équipé de sanitaires. La modernisation de la structure permettra aux différentes associations communales de s'y réunir.
Mise en œuvre	Commune de Teilhet
Partenaires envisagés	CCPSE
Echéancier prévisionnel	2025
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du lien social - Mixité
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement du tissu associatif - Mise en valeur du bâtiment - Accessibilité du bâtiment à toutes et à tous. - Baisse de la consommation en Energie. - Faire travailler des entreprises locales.
Cout estimatif prévisionnel HT	100 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE

**YOUX
FICHE PROJET 2**

Nom	Réaménagement du groupe scolaire
Porteur	Commune de Youx
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	Redéfinir l'ensemble des bâtiments scolaires pour dynamiser l'attractivité de l'école communale en garantissant le nombre de classes ouvertes pour pérenniser l'enseignement dans notre collectivité et de ce fait accroître la population communale.
Mise en œuvre	Réaménager le groupe scolaire dans sa totalité (classes, cantine/garderie...) afin de répondre aux normes écologiques, sanitaires, de sécurité et d'accessibilité en vigueur.
Partenaires envisagés	Architecte spécialisé dans les infrastructures scolaires
Echéancier prévisionnel	2023-2026
Indicateurs de résultat	Réduction du bilan carbone propre aux bâtiments scolaires
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Pérennité du service d'enseignement actuellement proposé
Cout estimatif prévisionnel HT	500 000 € HT
Cofinancement envisagé	CRTE, DETR, Conseil départemental du Puy-de-Dôme

ACTION C5 - REFONTE DES ANCIENS PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT**ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE**

Description	<p>Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en oeuvre. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Il précise notamment un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé mais aussi favorise la construction de logements en fonction des données démographiques à moyen et long terme. Des PLH existaient à l'échelle des anciennes communautés de communes, il convient d'harmoniser un PLH à l'échelle du territoire actuel mais qui soit compatible avec le SCOT.</p>
Mise en œuvre	<p>La CCPSE lance l'étude dès la fin de révision du SCOT afin qu'il soit bien compatible. Celle-ci définit un programme d'actions détaillées pour chaque commune ou secteur :</p> <ul style="list-style-type: none">-le nombre et les types de logements à réaliser ;-les moyens, notamment fonciers, à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs et principes fixés ;-l'échéancier prévisionnel de réalisation de logements et du lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire ;
Maitre d'ouvrage et partenariat	CCPSE et SMADC
Cout estimatif prévisionnel HT	50 000 € (cofinancement attendu : 30 %)
Echéancier	2026
Indicateurs	Etude réalisée, objectifs de production de logement

ACTION C3 - ETUDE OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	
ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE	
ACTION PETITES VILLES DE DEMAIN	
Description	Une OPAH est en cours sur l'ancienne communauté de communes du Pays de Saint-Eloy. Le reste du territoire est quant à lui couvert par le Projet d'Intérêt Général (PIG) habitat porté par le Département. Il peut sembler opportun d'harmoniser les dispositifs de soutien financier sur le territoire notamment en vue de la fin du programme de l'OPAH actuelle.
Mise en œuvre	Une OPAH se prépare en effet avec : - une phase de diagnostic - une étude préalable qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre. Elle représente un volume de travaux qui peut bénéficier aux entreprises locales et contribuer au maintien et au développement des activités artisanales du bâtiment du territoire.
Maitre d'ouvrage et partenariat	CCPSE, CD63
Cout estimatif prévisionnel HT	50 000 € (cofinancement attendu : 70 %)
Echéancier	2021
Indicateurs	Etude réalisée

Action C1 - Poursuite du soutien financier à l'amélioration de l'habitat sur le territoire	
ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE	
Description	Via un dispositif OPAH ou PIG, ce soutien a pour but d'aider les propriétaires à lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Il permet également de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et d'améliorer leur cadre de vie. En proposant une offre immobilière de qualité, le but recherché est de maintenir ou d'attirer de nouvelles populations.
Mise en œuvre	La CCPSE en direct ou au travers des équipes d'animation, est chargée de faire connaître les différents dispositifs, d'instruire et d'accompagner les particuliers dans leurs démarches.
Maitre d'ouvrage et partenariats	CCPSE, CD63, ADIL, ANAH, CD63...
Cout estimatif prévisionnel	Estimation 100 000 € par an
Echéancier	2019-2030
Indicateurs	Nombres de dossiers soutenus et types de travaux soutenus, bilan économique pour le secteur du bâtiment.

Mise en place d'une signalétique communautaire	
Description	La Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy est un territoire jeune, hérité des remaniements de la Loi NOTRe. L'objectif est de mieux faire connaître auprès des habitants les bâtiments et les services communautaires. Rendre les services publics visibles apportera également une image plus dynamique au territoire.
Mise en œuvre	Les panneaux directionnels des centre-bourgs seront mis à jour. On peut également envisager des enseignes harmonisées et modernes sur les bâtiments concernés. Enfin, des panneaux CCPSE au niveau des entrées de bourgs aux limites du territoire sont envisagés
Maitre d'ouvrage et partenariats	CCPSE
Cout estimatif prévisionnel	Estimation 50 000 €
Echéancier	2022
Indicateurs	Augmentation de l'utilisation des services par les habitants (EHPAD, Maison de l'Entrepreneur, Médiathèque...)

BUSSIERES-PRES-PIONSAT
FICHE ACTION 1

Nom	Rénovation énergétique de l'Eglise			
Porteur				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE			
Genèse de l'action	L'église a fait l'objet de travaux sur la toiture et la mise en place d'un nouveau chauffage. Afin de compléter ces travaux et réaliser des économies d'énergie par une meilleure isolation, les menuiseries doivent être rénovées.			
Mise en œuvre	Changement des fenêtres Rénovation des volets			
Partenaires				
Echéancier	Démarrage début 2022			
Indicateurs de résultat				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Economies d'énergie			
Cout estimatif prévisionnel HT	11 824 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR	Envisagé	3 547,2	30
	Conseil Régional	Envisagé	5 912,0	50
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		9 459,2	80
	Fonds propres		2364,8	20
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			11 824

CHARENSAT
FICHE ACTION 4

Nom	Mise aux normes du barrage de Chancelade			
Porteur	Commune de Charensat			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Plan d'Aménagement Durable (CAUE) Convention avec le Département Arrêté préfectoral			
Genèse de l'action	Mise aux normes du barrage en conformité avec l'arrêté préfectoral et la convention avec le département (barrage supportant la RD 13)			
Mise en œuvre	Sécurisation du site Echéancier déterminé par la DREAL concernant différentes études (à partir de 2021) Suivi administratif du barrage et du plan d'eau dès fin 2021			
Partenaires	CAUE – DREAL – Conseil Départemental – Etat (DDT)			
Echéancier	Lancement : 2021 / Fin des travaux : 2026			
Indicateurs de résultat	Mise aux normes			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Sécurisation et mise aux normes			
Cout estimatif prévisionnel HT	60 000 € HT			
Plan de financement Pour les travaux	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL	Envisagé		
	DETR	Envisagé		
	Conseil Régional	Envisagé		
	Conseil Départemental	Envisagé		
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)	Envisagé (Agence de l'eau)		
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			
	Fonds propres	En fonction des aides attribuées		
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			

GOUTTIERES
FICHE ACTION 1

Nom	Aménagement du bourg				
Porteur	Communes de Gouttières				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action	Aménagement de places avec des espaces paysagers. Création d'un parking (poids lourds et véhicules légers) avec aménagements paysagers derrière l'église.				
Mise en œuvre					
Partenaires	CCPSE, Etat				
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT					
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Envisagé	33 855 €	30 %	
	DETR				
	Conseil Régional				
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL			112 851 €	

**LAPEYROUSE
FICHE ACTION 1**

Nom	Aménagement du bourg de Lapeyrouse			
Porteur	Commune de Lapeyrouse			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Aménagement			
Genèse de l'action	Passage important de véhicules, problèmes de sécurité et volonté de voies « douces et piétonnes »			
Mise en œuvre	Etude Aménagement Bourg Travaux			
Partenaires	CAUE / département / région			
Echéancier	2022-2023			
Indicateurs de résultat	Ralentissement des véhicules / nombre passages dans le bourg			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs				
Cout estimatif prévisionnel HT	350 000 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR		160 000	45
	Conseil Régional		50 000	15
	Conseil Départemental		50 000	15
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail		90 000	25
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			350 000

LE QUARTIER FICHE ACTION 1

Nom	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal			
Porteur	Commune le Quartier			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action	La salle des fêtes n'a subi aucune modification depuis sa construction en 1986. Le bâtiment n'est pas isolé, le chauffage est une soufflerie électrique. La rénovation thermique entraîne une nouvelle approche de la réhabilitation à faire avec isolation extérieure, construction d'une cuisine au rez-de-chaussée, le changement des baies vitrées non performantes			
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de la chaudière par une installation d'une pompe à chaleur - Reprise de l'ensemble des installations électriques - Création d'un local cuisine - Changement de l'ensembles châssis - Mise en place d'une ITE et habillage façade 			
Partenaires	Etat, Département, Région, CCPSE			
Echéancier	2022-2023			
Indicateurs de résultat	Gain énergétique évalué à 35%			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	L'objectif est de diminuer les coûts de chauffage de ce bâtiment qui n'est pas du tout isolé. Les associations pourront ainsi poursuivre leurs activités : repas de fête, accueil de troupes de théâtre, accueil randonnée, expositions... etc où les étoffer. Cette rénovation concerne également la population qui utiliser la salle polyvalente pour les repas de famille, les mariages et autres manifestations privées			
Cout estimatif prévisionnel HT	256 000 € HT			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL	Envisagé	12 800	5 %
	DETR	Envisagé	76 800	30 %
	Conseil Régional	Envisagé	51 200	20 %
	Conseil Départemental	Envisagé	64 000	25 %
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		204 800	80 %
	Fonds propres		51 200	20 %
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL		256 000	100 %

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
FICHE ACTION 1

Nom	Aménagement du bourg			
Porteur	Commune de Montaigut-en-Combraille			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Schéma directeur et requalification du bourg – Fiche Action N°6			
Genèse de l'action				
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement paysager Place de la Halle, plantation d'arbres - Valorisation des Monuments aux Morts - Aménagement paysager de l'ensemble du secteur square, espace Christiane Méténier-Schmerber, plantation d'arbres - Mise en place d'écosystème 			
Partenaires	EPF Auvergne, CAUE			
Echéancier	2023			
Indicateurs de résultat	Liaisons piétonnes dans le secteur, valorisation du secteur			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Faciliter et améliorer la circulation piétonne dans le bourg			
Cout estimatif prévisionnel HT	384 400 € (+24 000 € Monuments)			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			80 %
	Fonds propres			10 %
	Emprunt-Crédit-bail			10 %
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
FICHE ACTION 3

Nom	Aménagement du secteur de la Mairie			
Porteur	Commune de Montaigut-en-Combraille			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Schéma directeur et requalification du bourg – Fiche Action N°2			
Genèse de l'action				
Mise en œuvre	Secteur Mairie, création d'un écoquartier pour l'amélioration du cadre de vie			
Partenaires	EPF Auvergne, CAUE			
Echéancier	2022-2026			
Indicateurs de résultat	Réalisation de l'aménagement de la Place de la Justice			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Valorisation du patrimoine par un aménagement paysager et l'amélioration du cadre de vie. Réappropriation du centre historique par les habitants.			
Cout estimatif prévisionnel HT	817 180 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			80 %
	Fonds propres			10 %
	Emprunt-Crédit-bail			10 %
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
FICHE ACTION 4

Nom	Aménagement du bourg, Fiche Action N°2			
Porteur	Commune de Montaigut-en-Combraille			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Schéma directeur et requalification du bourg – Fiche Action N°2			
Genèse de l'action				
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des Monuments aux Morts - Aménagement de la rue du Pont - Construction d'une halle et de placettes attenantes, jardins participatifs - Mise à disposition des terrasses pour les restaurateurs 			
Partenaires	EPF Auvergne, CAUE			
Echéancier	2022			
Indicateurs de résultat	Augmentation du chiffre d'affaire des commerces locaux			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Amélioration de l'accueil et de l'accessibilité de nos commerces de proximité			
Cout estimatif prévisionnel HT	343 965 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			20 %
	DETR			30 %
	Conseil Régional			10 %
	Conseil Départemental			20 %
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			80 %
	Fonds propres			10 %
	Emprunt-Crédit-bail			10 %
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			

SAINT-ELOY-LES-MINES

FICHE ACTION 1

Nom	Modernisation et rénovation énergétique du bâtiment « Ex Bout'chous »				
Porteur	Commune de Saint-Eloy-les-Mines				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE, PVD				
Genèse de l'action	Bâtiment communal accueillant auparavant les services à la petite enfance et qui, depuis la construction de la nouvelle crèche-halte-garderie (les Bout'chous), n'a fait l'objet d'aucun travaux et continue à accueillir du public dans le cadre d'activités associatives. Son état amène des désagréments tant d'un point de vue énergétique qu'esthétique.				
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de la toiture et isolation des combles • Remplacement de la chaudière • Changement des menuiseries extérieures • Réfection de la façade 				
Partenaires	Etat, Région				
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat	Consommation énergétique moins élevée				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment communal • Améliorer les conditions d'accueil des associations et des usagers 				
Coût estimatif prévisionnel HT	194 000€				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Attribué	45 000 €	23%	
	DETR				
	Conseil Régional	Sollicité	30 000 €	15%	
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			75 000 €	38%
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			119 000 €	62%
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL			194 000€	100%

SAINT-HILAIRE-PRES-PIONSAT

FICHE ACTION 1

Nom	Rénovation énergétique des bâtiments communaux			
Porteur	Commune de Saint-Hilaire-près-Pionsat			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action	Les deux anciens logements d'instituteurs vont être réhabilités, l'un en logement locatif, l'autre en salle associative. Ces travaux nécessitent d'importantes opérations d'isolation : ouvertures, murs, plafonds et hall d'entrée.			
Mise en œuvre	Phase 1 : Recherche de financements Phase 2 : Réalisation des travaux <ul style="list-style-type: none"> - Changements des ouvertures - Travaux sols, murs et plafonds (isolation) - Travaux halls d'entrée - Isolation du logement et de la salle associative 			
Partenaires	Région, Département, Etat, CCPSE			
Echéancier	2022-2023			
Indicateurs de résultat				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs				
Coût estimatif prévisionnel HT				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			80 %
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			20 %
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL		88 155 €	

SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS

FICHE ACTION 1

Nom	Mise en place d'un forage pour l'arrosage du stade et les agriculteurs			
Porteur	Commune de Saint-Priest-des-Champs			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action	La commune de St Priest des champs réalise l'entretien du stade municipal afin de permettre aux équipes de football communales de participer à diverses compétitions. Pour cela, il est nécessaire d'arroser régulièrement le terrain en période estivale, jusqu'à présent cela est fait avec de l'eau de potable. Face aux aléas climatiques et aux sécheresses que nous rencontrons depuis plusieurs années, la municipalité s'interroge aujourd'hui sur le fait de modifier ses pratiques, afin d'avoir une gestion plus durable de l'eau.			
Mise en œuvre	Il est envisagé de réaliser des forages, permettant d'aller capter l'eau de sources présentes à proximité du stade pour en permettre l'arrosage. Ce forage sera également utilisé par les exploitants agricoles de la commune, afin qu'ils puissent remplir leurs cuves afin d'abreuver leurs bêtes en toute saison, et ceux malgré les épisodes de sécheresse.			
Partenaires				
Echéancier	2022			
Indicateurs de résultat				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs				
Cout estimatif prévisionnel HT	50 000 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			

SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
FICHE ACTION 2

Nom	Aménagement du Centre – Bourg				
Porteur	Commune de St-Priest-des-Champs				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	PAD				
Genèse de l'action	La commune de St Priest des champs souhaite mener différentes opérations afin de réaménager son centre-bourg. En effet, elle a lancé une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études afin de réaliser une étude "Plan d'Aménagement de Bourg".				
Mise en œuvre	<p>A l'issue de l'étude « PAD », un programme d'action opérationnel sera défini, comprenant entre autres, ces différents projets, qui seront déclinés en fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement de la place centrale de la commune, - Aménagement des entrées de bourg, - Création de cheminements piétons en direction du centre-bourg, - Création et aménagement zone de stationnement salle des fêtes, - Création d'un jardin pédagogique, - Air de jeux enfants - Aménagement parc logements cure, - Aménagement locaux ancienne poste, - Création d'un nouvel ensemble de logements 				
Partenaires	CAUE, Conseil Départemental, SMADC, Conseil Régional, Office de tourisme des combrailles, Bailleurs sociaux (OPHIS...), CMA, CCI				
Echéancier	Etude 2021 - 2022 – Phase opérationnelle : 2022 - 2027				
Indicateurs de résultat	Taux de réalisation suite à la finalisation des études				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Attractivité du territoire, développement économique, amélioration du cadre de vie, tisser du lien social, proposer de nouveaux services				
Cout estimatif prévisionnel HT	1 000 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne	Envisagée (selon les fiches actions)		NC	
	DSIL	Envisagée (selon les fiches actions)		NC	
	DETR	Envisagée		(30% plafonné à 90 000 €)	
	Conseil Régional	Envisagée (plan de relance)		NC	
	Conseil Départemental	Envisagée		NC	
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				1 000 000 €

**SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
FICHE ACTION 3**

Nom	Rénovation énergétique logements communaux				
Porteur	Commune de Saint-Priest-des-Champs				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action	La commune de St Priest des champs souhaite mener différents travaux sur les 6 biens constituant son parc locatif. Le but de cette opération est de permettre aux locataires de faire baisser leur facture énergétique, mais également de proposer des biens en location de qualité sur la commune afin d'attirer de nouvelles populations en complément du parc privé déjà existant.				
Mise en œuvre	Les travaux à réaliser concernent à la fois la rénovation énergétique des bâtiments ainsi que certaines modifications d'aménagements intérieurs.				
Partenaires					
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	300 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL				
	DETR		240 000	80	
	Conseil Régional				
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			60 000	20
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				300 000

**SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
FICHE ACTION 5**

Nom	Création de logements intergénérationnels				
Porteur	Commune de Saint-Priest-des-Champs				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action	La commune de St Priest des champs souhaite lutter contre la vacance de certains biens situés dans le centre-bourg.				
Mise en œuvre	Pour cela, elle envisage l'acquisition foncière d'habitations, pour les aménager en logements intergénérationnels abritant une famille à l'étage, ainsi que des personnes âgées au rez-de-chaussée. Les objectifs de ce projet sont à la fois d'attirer de nouvelles populations sur la commune, de créer des emplois localement, mais également de lutter contre l'isolement des personnes âgées qui représentent une part importante de la population communale, tout en proposant une alternative aux EHPAD. Des partenariats sont également à mettre en place avec les bailleurs sociaux mais également le Conseil Départemental compétent dans les domaines de l'action sociale et de l'habitat.				
Partenaires					
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	500 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL				
	DETR		400 000	80	
	Conseil Régional				
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			100 000	20
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				500 000

SERVANT FICHE ACTION 1

Nom	Requalification globale des espaces publics du centre-bourg				
Porteur	Commune de Servant				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – FIC – CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONSEIL REGIONAL				
Genèse de l'action	<p>Héritage d'une logique d'aménagement des années 70/80, les rues de Servant sont traitées de manière relativement standardisées (et bitumées). La singularité des espaces publics qui parfois se dilatent ou se rétrécissent est effacée par ce traitement uniforme. L'espace de la rue ne paraît pas en accord avec le caractère rural de la commune et il convient de travailler sur les espaces publics. Une étude a été réalisée en 2021 pour définir les secteurs prioritaires et définir un planning de réhabilitation globale du centre bourg. Estimation : 175 euros HT / m²</p> <p>Le caractère trop urbain nécessite un verdissement du bourg. Une extension de la cour d'école est également prévue afin de proposer un espace vert partagé (une cour végétale). Il est souhaité de développer la mobilité douce et durable (enjeux environnementaux, mais également économiques et sociaux)</p>				
Mise en œuvre	Etude AVP réalisée – chiffrage en cours de finalisation – lancement de l'opération juin 2022				
Partenaires	CAUE				
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat	Diminution des déplacements automobiles – augmentation des piétons et des différents modes de déplacements doux – création d'ilots de fraîcheur				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Amélioration de la qualité de vie des habitants				
Cout estimatif prévisionnel HT	915 000 euros				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Sollicité	183 000.00	20 %	
	DETR	Sollicité	90 000.00	10 %	
	Conseil Régional	Sollicité	198 000.00	20 %	
	Conseil Départemental	Sollicité	261 000.00	30 %	
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			732 000.00	80 %
	Fonds propres		183 000.00	20 %	
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			183 000.00	20 %
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				100 %
915 000.00					

**SERVANT
FICHE ACTION 4**

Nom	Réhabilitation de l'ancienne poste pour la création d'un lieu de convivialité et de citoyenneté exemplaire en matière de performance énergétique			
Porteur	Commune de Servant			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL			
Genèse de l'action	<p>Requalification de l'ancienne poste – création d'un lieu d'échange et de services proposant des activités culturelles et citoyennes liées à la vie de la commune et à l'économie circulaire par les associations. En termes de performance énergétique l'objectif est d'aller au-delà du niveau de performance de la RT2012. Objectif : RT 2012-20% (le label Efficergie+) en se rapprochant de l'objectif « bâtiment zéro énergie ». Pour compenser les différentes consommations énergétiques du bâtiment, le projet prévoit la mise en place de panneaux photovoltaïques.</p> <p>Mise aux normes du bâtiment – isolation et changement des menuiseries. Ce lieu de vie nécessite d'important travaux.</p>			
Mise en œuvre	2022			
Partenaires				
Echéancier	2022 - 2023			
Indicateurs de résultat	Augmentation de la fréquentation et des manifestations			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Augmentation des manifestations – des événementiels sur la commune			
Cout estimatif prévisionnel HT	367 000 euros			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL	Envisagé	73 400.00	20 %
	DETR	Envisagé	73 400.00	20 %
	Conseil Régional	Envisagé	73 400.00	20 %
	Conseil Départemental	Envisagé	73 400.00	20 %
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		293 600.00	80 %
	Fonds propres		73 400.00	20 %
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT		73 400.00	20 %
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			100 %
		367 000.00		

SERVANT FICHE ACTION 6					
Nom	Requalification des extérieurs du bâtiment de l'école des frères et ses abords (actuellement salle des fêtes – cantine et appartements communaux)				
Porteur	Commune de Servant				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL – CONSEIL DEPARTEMENTAL				
Genèse de l'action	<p>Construite en 1872, l'ancienne école des Frères accueille aujourd'hui une salle des fêtes, la cantine scolaire et des logements locatifs municipaux. Le bâtiment est entouré de vastes espaces extérieurs, peu utilisés.</p> <p>L'objectif du projet est de valoriser le bâtiment des Frères par la mise en valeur de la cour et la création d'un jardin-verger à l'arrière de la salle des fêtes, pouvant servir lors des réceptions. Ce jardin, bordé d'un chemin, permettrait également aux habitants du lotissement du Buisson de rejoindre le centre-bourg plus facilement.</p> <p>Le bâtiment nécessite également une isolation extérieure de la façade Nord.</p>				
Mise en œuvre	<p><i>Temps 1 : Abattage des prunus dans la cour des Frères, arrachage de la haie de laurier-palme</i></p> <p><i>Démolition des toilettes publiques</i></p> <p><i>Travaux du jardin et de la cour de l'école des Frères (sols et cheminements)</i></p> <p><i>Plantation du verger</i></p> <p><i>Restauration de la façade arrière de la salle des fêtes et construction d'une terrasse</i></p>				
Partenaires	CAUE				
Echéancier	2023				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	501 000 euros				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Envisagé	120 240.00	30 %	
	DETR	Envisagé	120 240.00	30 %	
	Conseil Régional	Envisagé	100 200.00	20 %	
	Conseil Départemental	Envisagé			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			400 800.00	80 %
	Fonds propres		100 200.00	20 %	
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			100 200.00	20 %
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL 501 000.00				100 %

**SERVANT
FICHE ACTION 8**

Nom	Projet d'habitat participatif en logement social				
Porteur	Commune de Servant				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL – CONSEIL DEPARTEMENTAL				
Genèse de l'action	<p>Construction neuve de 5 logements sociaux, dont le rez de chaussée accueil des lieux communs, tels qu'un espace de rencontre et de vie, un coin cuisine, une salle de bain, une chambre, ainsi qu'une buanderie.</p> <p>Espaces de vie et jardin partagés mais création de 5 logements bien distincts pour 5 foyers intergénérationnels.</p> <p>Les futurs habitants devront être en accord avec une éco-charte. La conception et la gestion du bâtiment sera pensée pour un mode de vie écologique. Maîtrise du coût des logements grâce à la mutualisation des espaces communs. En plein centre bourg de la commune, les habitants auront accès aux services publics.</p>				
Mise en œuvre	2024				
Partenaires	ADEME -ADIL – Conseil départemental et CAUE				
Echéancier	2024				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Coût estimatif prévisionnel HT	574 000 euros				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Envisagé	172 200.00	30 %	
	DETR	Envisagé	172 200.00	30 %	
	Conseil Régional	Envisagé			
	Conseil Départemental	Envisagé	114 800.00	20 %	
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			459 200.00	80 %
	Fonds propres		114 800.00	20 %	
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			114 800.00	20 %
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL 574 000.00				100 %

**SERVANT
FICHE ACTION 9**

Nom	Verdissement des allées du cimetière				
Porteur	Commune de Servant				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL – CONSEIL DEPARTEMENTAL				
Genèse de l'action	Verdissement des allées du cimetière				
Mise en œuvre	2024				
Partenaires					
Echéancier					
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	40 000 euros				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL				
	DETR				
	Conseil Régional	Envisagé	20 000.00	50 %	
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			20 000.00	50 %
	Fonds propres		20 000.00	50 %	
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			20 000.00	50 %
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL			40 000.00	100 %

SERVANT					
FICHE ACTION 12					
Nom	Verdissement du lotissement Le Buisson situé à l'entrée du bourg				
Porteur	Commune de Servant				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL				
Genèse de l'action	La situation du lotissement du Buisson sur un point haut en entrée de bourg rend toute la nouvelle construction très impactante sur le paysage. Afin de faciliter l'intégration des futures constructions au paysage du bourg et de valoriser les terrains, nous souhaitons mettre en place une opération de verdissement du lotissement. L'objectif consiste à planter des haies champêtres sur les limites séparatives et sur les limites extérieures du lotissement afin de recréer un maillage rappelant la trame bocagère. Cela permettrait également de valoriser des terrains aujourd'hui très exposés aux vues et aux vents.				
Mise en œuvre	2026				
Partenaires					
Echéancier	2026				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	64 650 euros				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Envisagé	15 516.00	30 %	
	DETR	Envisagé	15 516.00	30 %	
	Conseil Régional	Envisagé	12 930.00	20 %	
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			51 720.00	80 %
	Fonds propres		12 930.00	20 %	
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			12 930.00	20 %
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL 64 650.00				100 %

SERVANT
FICHE ACTION 13

Nom	Le Pré des Sœurs – Ilot de fraîcheur et de biodiversité			
Porteur	Commune de Servant			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL			
Genèse de l'action	Le Pré des sœurs est un espace public majeur de Servant. Articulé autour d'un ensemble de bâtiments : l'ancien couvent des sœurs et l'ancienne poste, il occupe le cœur du bourg. C'est aujourd'hui un vaste espace dont une grande partie de la surface est enherbée. Un chemin piéton en stabilisé structuré par un mail de platanes et de tilleuls le traverse. Le pré des sœurs accueille aujourd'hui des jeux pour enfants, un terrain multisport et du stationnement en bordure. Il est délimité au sud et à l'ouest par un muret qui le protège de la traverse du bourg. A l'est en bordure de parcelle, une limite épaisse (un mur de soubassement, un talus et une haie opaque) détache le pré de la rue sur laquelle il pourrait s'ouvrir pour accompagner le parcours vers le plan d'eau.			
Mise en œuvre	2026			
Partenaires				
Echéancier	2026			
Indicateurs de résultat				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs				
Cout estimatif prévisionnel HT	160 000 euros			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional	Envisagé	64 000.00	40 %
	Conseil Départemental	Envisagé	64 000.00	40 %
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		128 000.00	80 %
	Fonds propres		32 000.00	20 %
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT		32 000.00	20 %
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			100 %
		160 000.00		

VERGHEAS
FICHE ACTION 1

Nom	Rénovation hall d'entrée pour réduction consommation énergétique Mairie Vergheas				
Porteur	Commune de Vergheas				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action					
Mise en œuvre	Création du sas d'entrée et installation de deux portes de séparation avec cloison				
Partenaires	Etat, Région, CD63				
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Réduction consommation énergétique				
Cout estimatif prévisionnel HT	42 125 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL		2 092 €		
	DETR				
	Conseil Régional		1395 €		
	Conseil Départemental		1 395 €		
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				

VERGHEAS
FICHE ACTION 2

Nom	Rénovation du Presbytère de Vergheas				
Porteur	Commune de Vergheas				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action	Rénovation du presbytère de Vergheas pour valorisation de l'espace locatif de la commune				
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Changement des ouvertures et mise aux normes de l'installation électrique • Isolation thermique et rénovation du 1^{er} étage • Isolation thermique et rénovation du Rez-de-chaussée 				
Partenaires	Etat, Région, CCPSE				
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	60 063 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL		17 222 €		
	DETR				
	Conseil Régional		30 031 €		
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				

**CHARENSAT
FICHE PROJET 3**

Nom	Isolation des combles de l'EHPAD
Porteur	CCAS de Charensat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Programme d'aménagement durable (CAUE)
Genèse de l'action	Travaux d'isolation des combles de l'EHPAD
Mise en œuvre	Phase 1 : diagnostic Phase 2 : travaux d'isolation
Partenaires envisagés	CAUE – EHPAD – ARS – Conseil Départemental
Echéancier prévisionnel	2023-2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Economie d'énergie
Cout estimatif prévisionnel HT	10 000 € HT (diagnostics) + montant des travaux à déterminer en fonction des dispositifs existants
Cofinancement envisagé	Etat / Région / ARS

**CHATEAU-SUR-CHER
FICHE PROJET 1**

Nom	3 ^{ème} phase de rénovation de la Mairie (isolation, réaménagement des espaces)
Porteur	Commune de Château-sur-Cher
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	
Partenaires envisagés	CCPSE, ETAT, REGION, DEPARTEMENT
Echéancier prévisionnel	2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	
Cofinancement envisagé	

ESPINASSE
FICHE PROJET 1

Nom	Rénovation énergétique du bâtiment scolaire
Porteur	Commune d'Espinasse
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	DETR, DSIL, CRTE
Genèse de l'action	Amélioration thermique et mise aux normes du bâtiment Chauffage électrique en remplacement du fioul
Mise en œuvre	Commune d'Espinasse : Isolation par l'intérieur des appartements Rénovation électrique et mise aux normes des sanitaires Rénovation des deux salles de classe
Partenaires envisagés	ADIT
Echéancier prévisionnel	Lancement fin 2022 – début 2023
Indicateurs de résultat	Réduction du bilan carbone
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Economies d'énergie
Cout estimatif prévisionnel HT	250 000,00 € / 300 000,00 €
Cofinancement envisagé	Conseil Régional AURA Conseil Départemental 63 Commune

LA CELLETTE
FICHE PROJET 1

Nom	CAZEAU Jean-Claude, Maire
Porteur	Commune de LA CELLETTE
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	Transition écologique, énergétique
Mise en œuvre	Améliorer la sécurité, le cadre de vie et réaliser une baisse de consommation énergétique en adaptant le parc d'éclairage public aux nouvelles technologies (led)
Partenaires envisagés	Territoire d'Energie Puy de Dôme (SIEG)
Echéancier prévisionnel	2022-2023
Indicateurs de résultat	Consommation d'électricité
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Réduction des consommations d'énergie (électricité)
Cout estimatif prévisionnel HT	70 000 € HT
Cofinancement envisagé	Etat / Territoire d'Energie Puy de Dôme (SIEG)

LA CELLETTE
FICHE PROJET 2

Nom	Installation d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
Porteur	Commune de La Cellette
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	Transition écologique, énergétique
Mise en œuvre	Remplacer la chaudière fioul permettant le chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux par une pompe à chaleur elle-même alimentée par des panneaux photovoltaïques installés sur des toitures
Partenaires envisagés	
Echéancier prévisionnel	2022-2024
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Auto consommation énergétique
Cout estimatif prévisionnel HT	55 000 € HT
Cofinancement envisagé	Etat / Région / Département

MENAT
FICHE PROJET 1

Nom	Aménagement paysager suite à acquisition de terrain proche de l'abbaye
Porteur	Commune de Menat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	Débroussaillage, terrassement, plantation, implantation de coins détente pour les administrés
Partenaires envisagés	CCPSE, Etat, Région
Echéancier prévisionnel	2022-2026
Indicateurs de résultat	Revalorisation du site de l'abbaye
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	A définir
Cofinancement envisagé	

MOUREUILLE
FICHE PROJET 3

Nom	Rénovation énergétique et travaux intérieurs du bâtiment communal polyvalent (salle des fêtes, salle des associations, Mairie)
Porteur	Commune de Moureuille
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	
Partenaires envisagés	CCPSE
Echéancier prévisionnel	2023-2025
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Réduire la consommation énergétique et améliorer le confort thermique acoustique
Cout estimatif prévisionnel HT	350 000 €
Cofinancement envisagé	

MOUREUILLE
FICHE PROJET 5

Nom	Acquisition et réhabilitation d'une maison de bourg pour la création de deux appartements
Porteur	Commune de Moureuille
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	
Partenaires envisagés	CCPSE
Echéancier prévisionnel	2023-2025
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Pouvoir attirer de futurs propriétaires en passant par la location
Cout estimatif prévisionnel HT	200 000 €
Cofinancement envisagé	

MOUREUILLE
FICHE PROJET 7

Nom	Rénovation complète du parc d'éclairage public en LED
Porteur	Commune de Moureuille
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	
Partenaires envisagés	CCPSE, SIEG
Echéancier prévisionnel	2022-2024
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Rénovation de 143 lanternes
Cout estimatif prévisionnel HT	89 320 €
Cofinancement envisagé	SIEG

**MOUREUILLE
FICHE PROJET 2**

Nom	Plan d'aménagement durable du bourg, sécurisation
Porteur	Commune de Moureuille
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE, plan d'aménagement durable du bourg
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	Réaménagement de plusieurs espaces publics, création d'une halle couverte, sécurisation de la traversée du bourg
Partenaires envisagés	CCPSE, DRAT, CAUE
Echéancier prévisionnel	2022-2025
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	300 000 €
Cofinancement envisagé	Europe, Etat, Région, Département

PIONSAT
FICHE PROJET 2

Nom	Etude et travaux - création d'un écoquartier en partie Sud/Sud-Est de la Commune
Porteur	Commune de Pionsat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain
Genèse de l'action	Souhait de la commune de solliciter une éventuelle labellisation grâce à la mise en valeur de son centre historique.
Mise en œuvre	Aménagement d'un écoquartier sur la partie Sus/Sud-Est de la Commune (Lieu-dit Lamourette) destiné à recevoir un habitat respectant et valorisant l'environnement, la performance énergétique et le renforcement de « modes doux » de déplacements. Ce Quartier sera une articulation entre le Centre Historique et une valorisation urbaine future. Cet écoquartier proposera également des accès « doux » en centre-ville et participera au rééquilibrage de la Ville en renforçant la concentration immobilière et en limitant le développement urbain en étoile.
Partenaires envisagés	ETAT – REGION – DEPARTEMENT - EUROPE
Echéancier prévisionnel	Etudes 2022/2023 - Travaux : 2024/2025
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes + travaux 550.000,00€ HT
Cofinancement envisagé	Co-financement : 80% - Autofinancement 20%

PIONSAT
FICHE PROJET 1

Nom	Etude et travaux d'aménagement de Bourg incluant le centre historique	
Porteur	Commune de Pionsat	
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain	
Genèse de l'action	Souhait de la commune de solliciter une éventuelle labellisation grâce à la mise en valeur de son centre historique.	
Mise en œuvre	<p>Projet d'étude comprenant d'une part un projet d'aménagement du Centre historique de la Commune de Pionsat pour la mise en valeur de son patrimoine : bâtiments de caractère et bâtiments classés (Château Renaissance, Château Médiéval, Hôtel de Ville - XVII^e, Maison du Juge de Paix - XIX^e, Maison PRADON - XVIII^e, Maison BARRIER – XIX^e) et la mise aux normes accessibilités des commerces et services du centre bourg et d'autre part un aménagement paysager, de la Place de l'Eglise notamment.</p> <p>Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une éventuelle future labellisation « Village remarquable » ou « Plus Beau Village de France ».</p>	
Partenaires envisagés	ETAT – REGION – DEPARTEMENT - EUROPE	
Echéancier prévisionnel	Etudes 2022/2023 - Travaux : 2026	
Indicateurs de résultat		
Objectifs quantitatifs/qualitatifs		
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes + travaux	2.100.000,00€ HT
Cofinancement envisagé	Co-financement : 80% -	Autofinancement 20%

PIONSAT
FICHE PROJET 7

Nom	Travaux de rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public de la Commune – Amélioration de la sécurité nocturne et du cadre de vie	
Porteur	Commune de Pionsat	
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain	
Genèse de l'action	Nécessité de rénover le parc d'éclairage public de la commune pour l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie, la mise en valeur du patrimoine bâti de la Commune et la maîtrise des dépenses énergétiques.	
Mise en œuvre	<p>L'éclairage public présente deux fonctions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sécurité des biens, des personnes et des déplacements • La mise en valeur de la commune (monument, bâtiment, paysage) <p>Éclairer implique une dépense énergétique (et financière) pour la commune. Une étude réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG) fait le constat d'un éclairage public obsolète sur le territoire de la commune et ne répondant plus aux exigences en termes de sécurité, de confort et d'efficacité.</p> <p>Cette étude présente les avantages d'une reprise totale du parc de la Commune en installant des moyens modernes et économiques permettant ainsi d'améliorer la maîtrise des dépenses énergétiques de la commune.</p> <p>Les investissements proposés par le SIEG permet, tout en améliorant la qualité du service fourni, une parfaite distribution de la lumière avec un haut rendement.</p> <p>Plusieurs options sont proposées dans le cadre de cette rénovation du parc : avec ou sans coupures totales durant un créneau horaire de nuit ou bien avec simplement une baisse d'intensité durant ce même créneau horaire afin de conserver un éclairage minimum et suffisant. Dans les deux cas ce projet de rénovation permet de réaliser des économies budgétaires non négligeables.</p> <p>Certains nouveaux espaces aménagés sur le territoire pourront également être dotés d'équipements solaires tel que des bornes solaires photovoltaïques idéales pour un éclairage public de qualité de certains espaces verts ou cheminements ne nécessitant pas un éclairage intense.</p> <p>Cette solution d'éclairage photovoltaïque peut également être une réponse appropriée pour des zones non raccordées au réseau.</p>	
Partenaires envisagés	ETAT – REGION – DEPARTEMENT - EUROPE	
Echéancier prévisionnel	2022-2026	
Indicateurs de résultat		
Objectifs quantitatifs/qualitatifs		
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes + travaux	165.000,00€ HT
Cofinancement envisagé	Co-financement : 80% -	Autofinancement 20%

**SAINT-ELOY-LES-MINES
FICHE PROJET 4**

Nom	Rénovation énergétique du gymnase municipal
Porteur	Commune de Saint-Eloy-les-Mines
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	PVD, CRTE
Genèse de l'action	Depuis 2021, la Ville de Saint-Eloy-les-Mines s'est lancée dans une étude de rénovation énergétique des bâtiments publics dans l'objectif de réaliser une priorisation des bâtiments et des préconisations sur les rénovations énergétiques à effectuer. Un état des lieux a été effectué, et des indicateurs de priorisation sont en cours de construction avec les élus. Le gymnase municipal est d'ores et déjà ressorti comme un bâtiment à rénover prioritairement au vu de ses consommations énergétiques très importantes.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation • Changement chauffage avec une réflexion autour du réseau de chaleur • Panneaux photovoltaïques en autoconsommation groupée • Extension et réaménagement intérieur et extérieur
Partenaires envisagés	Etat, Région, Département
Echéancier prévisionnel	2024-2026
Indicateurs de résultat	Consommations énergétiques après la réhabilitation, confort des usagers
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les consommations énergétiques des équipements municipaux • Améliorer un équipement municipal structurant pour la commune
Cout estimatif prévisionnel HT	2 500 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Département

SAURET-BESSERVE
FICHE PROJET 2

Nom	2 ^{ème} tranche de l'aménagement de la traverse du bourg
Porteur	Commune de Sauret-Besserve
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	Suite à la réalisation de la 1 ^{ère} tranche de l'aménagement du bourg achevée en 2013 la municipalité souhaite poursuivre et terminer cet aménagement qui permettra la mise aux normes et la rénovation des différents réseaux ainsi que l'embellissement des lieux.
Mise en œuvre	1/réalisation de l'étude préalable en concertation avec les différents partenaires gestionnaires des réseaux (route, eau, assainissement, électricité). 2/ montage financier de l'opération et recherche de financements. 3/ réalisation des travaux
Partenaires envisagés	Etat, Région, Département
Echéancier prévisionnel	2024 à 2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Mise en valeur de l'espace public Fiabilisation des réseaux Faire travailler des entreprises locales
Cout estimatif prévisionnel HT	250 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Département

TEILHET
FICHE PROJET 2

Nom	Aménagement de la place centrale du bourg
Porteur	Commune de Teilhet
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE : « A. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire B. Valorisation du cadre de vie C. Relancer l'attractivité du territoire. »
Genèse de l'action	La place centrale du bourg doit être aménagée afin de permettre aux personnes de se garer en sécurité. Cet aménagement facilitera l'accès aux différents services, favorisera l'attractivité du bourg et contribuera à l'amélioration du cadre de vie des habitants.
Mise en œuvre	Commune de Teilhet
Partenaires envisagés	
Echéancier prévisionnel	2023
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure accessibilité - Attractivité du bourg - Amélioration du cadre de vie
Cout estimatif prévisionnel HT	100 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE

TEILHET
FICHE PROJET 5

Nom	Améliorer la sécurité et le cadre de vie en adaptant le parc d'éclairage public aux nouvelles technologies
Porteur	Commune de Teilhet
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	A. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire B. Orienter le territoire vers un développement plus durable, tout en valorisant son cadre de vie C. Relancer l'attractivité du territoire.
Genèse de l'action	Un diagnostic du SIEG a montré la vétusté du parc d'éclairage de la commune, notamment une consommation énergétique très élevée. L'objectif est de remplacer les lampes par des LED qui réduiront la consommation énergétique tout en contribuant au sentiment de sécurité des habitants.
Mise en œuvre	Commune
Partenaires envisagés	SIEG
Echéancier prévisionnel	2025
Indicateurs de résultat	Baisse de la consommation d'énergie
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Baisse des coûts pour la commune Impact écologique Maintien d'un éclairage minimum afin de rassurer la population.
Coût estimatif prévisionnel HT	150 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE, SIEG

VERGHEAS
FICHE PROJET 1

Nom	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	
Porteur	Commune de Vergheas	
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE	
Genèse de l'action	Réduction de l'impact carbone des bâtiments communaux et des couts énergétiques	
Mise en œuvre	Rénovation et isolation du hall de la grande salle de Réunion	10 000
	Réparation l'église (Corniche et toiture)	30 000
	Remplacement des ouvertures (fenêtres) du bâtiment de la mairie.	25 000
	Rénovation éclairage public	42 125
Partenaires envisagés	CD63, Région, Etat, bâtiments de France, SIEG	
Echéancier prévisionnel	2022, 2023, 2024, 2025	
Indicateurs de résultat		
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Réduction de la facture globale de la consommation d'énergie de la commune Amélioration de l'habitabilité et du confort des bâtiments	
Cout estimatif prévisionnel HT	107 125 €	
Cofinancement envisagé		

YOUX
FICHE PROJET 1

Nom	Réhabilitation de l'ancienne école des garçons
Porteur	Commune de Youx
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE, Plan d'aménagement du centre-bourg
Genèse de l'action	Réflexion quant à la possible destination de ce bâtiment actuellement inoccupé et vétuste : accès à divers services (santé, associatif, économie...)
Mise en œuvre	Lancer un plan d'aménagement de centre-bourg en harmonisant l'environnement (ravalement de façades...) et créer une dynamique collective pour relancer l'attractivité de la Vallée Montjoie (Youx).
Partenaires envisagés	CAUE
Echéancier prévisionnel	2023-2026
Indicateurs de résultat	Réinvestir un bâtiment communal défraîchi
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Eventuelles créations d'emplois en fonction des services proposés
Cout estimatif prévisionnel HT	500 000 € HT
Cofinancement envisagé	CRTE, DETR, Conseil départemental du Puy-de-Dôme

ACTION E4 : COMMERCIALISATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET CONSTITUTION D'UN GUIDE DES ZAE	
ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE	
Description	Pour faire connaître les capacités foncières proposées aux investisseurs, ce guide identifiera les ZAE mais aussi envisagera la nécessité de mise à niveau et de finition des aménagements (réseaux, signalétique, possibilité d'extension) pour favoriser l'accueil rapide de porteurs de projet.
Mise en œuvre	Le chargé de mission aura pour fonction de constituer la base de données (localisation, surfaces disponibles, réseaux, immobilier vacant disponible sur la zone, entreprises déjà installées) et de la faire connaître auprès des acteurs économiques. Elle se traduira notamment par la pose d'une signalétique adaptée.
Maitre d'ouvrage et partenariat	CCPSE et SMADC
Cout estimatif prévisionnel	Temps agent (chargé de développement économique) 50 000€ (signalétique)
Echéancier	2020-2021
Indicateurs	Edition d'un guide, nombre de zones indiquées et fléchées

ACTION E10 : FINALISATION DE L'AMENAGEMENT- EXTENSION DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	
ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE	
Description	Pour l'heure, plusieurs Zones d'Activités Economiques ont été aménagées sur le territoire communautaire, il s'agit là, de finaliser leur aménagement, leurs mises aux normes environnementales (Pionsat) et notamment d'envisager l'extension de celle située à St Gervais d'Auvergne en fonction des besoins d'éventuels porteurs de projet. Cela permettrait d'étoffer l'offre foncière sur ce pôle et de créer des emplois.
Mise en œuvre	Les services de la CCPSE auront pour mission de suivre l'aménagement des ZAE que ce soit pour des extensions ou pour l'accompagnement des porteurs de projets en matière urbanisme.
Maitre d'ouvrage	CCPSE
Cout estimatif prévisionnel HT	Budgets annexes : ST Gervais : 570 000 € (cofinancement attendu 30 %) Pionsat : 15 000 € Montaigut/ St Eloy/Menat : 15 000 €
Echéancier	2020-2025
Indicateurs	Nombre de nouvelles implantations, nombre d'emplois créés

ACTION E11 : ETUDE ET CREATION D'UN RESEAU D'ESPACES DE TRAVAIL PARTAGE (CO-WORKING) / TIERS-LIEUX

ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE

Description	Il s'agit là, d'étudier les possibilités de créer un réseau d'espaces de co-working/ tiers-lieux sur l'ensemble du territoire. Le but étant de favoriser la pratique du télétravail et d'attirer de nouveaux actifs.
Mise en œuvre	Le service économique identifie avec les communes les locaux dans lesquels il est possible d'installer des espaces de coworking dédiés aux télétravailleurs. Suite à cela, le chargé de mission, met en relation l'ensemble de ces espaces, afin de créer un véritable réseau.
Maitre d'ouvrage	CCPSE et communes
Cout estimatif prévisionnel HT	100 000 € d'investissement (étude et investissement en matériel) + 50 000 € / an
Echéancier	2022-2030
Indicateurs	Nombre de sites aménagés, nombre d'utilisateurs et types d'activités développées.

**ACTION E12 : MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION COLLECTIVE
ET INDIVIDUELLE DE MODERNISATION DE L'OUTIL COMMERCIAL**

ACTION DU PROJET DE TERRITOIRE

Description	Cette opération collective a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. Elle permet d'appréhender l'ensemble du tissu commercial local et d'accompagner les projets de reprise et de modernisation de l'outil commercial ou de réaliser des opérations de promotion du commerce local.
Mise en œuvre	Le service économie recense les besoins des artisans et commerçants présents sur le territoire, en vue de la mise en œuvre de l'opération de modernisation.
Maitre d'ouvrage	CCPSE, SMADC, Etat
Cout estimatif prévisionnel HT	22 000 € /an (fonds A89, FISAC...).
Echéancier	2019-2030
Indicateurs	Etude réalisée, nombre, localisation et types de projets soutenus.

CHARENSAT
FICHE ACTION 2

Nom	Réalisation d'un complexe écotouristique aux abords du lac de Chancelade			
Porteur	Commune de Charensat			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Plan de gestion (CEN) Plan d'Aménagement Durable (CAUE) Carte Communale			
Genèse de l'action	Phase 1 : construction d'un bâtiment d'accueil et à usage de refuge et d'information à Chancelade Prévision début fin 2021 avec fin des travaux début 2023 Phase 2 : construction d'hébergements aux abords de l'étang de Chancelade (complexe écotouristique) Prévision 2023-2026 avec possibilité de plusieurs tranches			
Mise en œuvre	Accueil de différentes activités (restauration, expositions, etc...) Sécurité des usagers Installation de sanitaires Mise en valeur du site			
Partenaires	SMADC – CAUE – CEN – Région – Etat – Conseil Départemental			
Echéancier	Voir ci-dessus			
Indicateurs de résultat	Accueil des utilisateurs dans de meilleures conditions			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Fréquentation qui s'améliorera en fonction de la qualité des infrastructures			
Coût estimatif prévisionnel HT	Bâtiment d'accueil : 475 500 € HT / Hébergements : 1 500 000 € HT			
Plan de financement Bâtiment d'accueil	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL	Envisagé		
	DETR	Attribué	152 820 €	
	Conseil Régional	Envisagé		
	Conseil Départemental	Envisagé		
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			
	Fonds propres	En fonction des aides attribuées		
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			

CHARENSAT
FICHE ACTION 3

Nom	Ouverture d'une auberge de pays dans le bourg				
Porteur	Commune de Charensat				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Plan d'Aménagement Durable (CAUE) Convention de mise à disposition des parcelles et bâtiment (EPF Smaf)				
Genèse de l'action	Ouverture d'une auberge de pays dans le bourg à l'emplacement d'un ancien bar/restaurant Mise aux normes du bâtiment				
Mise en œuvre	Renforcement de l'attractivité du bourg et du territoire Palier à un manque évident de ce genre de structure dans les Combrailles				
Partenaires	CAUE – EPF Smaf – Conseil Départemental – Chambre de Commerce				
Echéancier	Lancement : début 2022 / Fin des travaux : fin 2022 début 2023				
Indicateurs de résultat	Renforcer l'offre de restauration sur le territoire				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Mettre en place un service sur un axe routier très fréquenté par la filière bois et autres activités tertiaires (travaux publics, agriculture...)				
Coût estimatif prévisionnel HT	Acquisition : 40 000 € HT / Travaux : : 130 000 € HT				
Plan de financement Pour les travaux	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Envisagé			
	DETR	Envisagé			
	Conseil Régional	Envisagé			
	Conseil Départemental	Envisagé			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres	En fonction des aides attribuées			
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT				
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				

LAPEYROUSE
FICHE ACTION 2

Nom	Aménagement du plan d'eau de Lapeyrouse : associer loisirs et préservation de la biodiversité			
Porteur	Commune de Lapeyrouse			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Aménagement territoire / protection environnement et biodiversité			
Genèse de l'action	Plan d'eau communal construit et mis en eau en 1985. Les aménagements sont vieillissants donc besoin de redynamiser le site et volonté de créer un espace « biodiversité et environnement » en débusant les 2 cours d'eaux busés en amont du plan (réponse à une obligation réglementaire)			
Mise en œuvre	Etude de développement et faisabilité Travaux d'aménagements des cours d'eau/débusage Mise en place des activités (jeux d'eau, sites de pêche ...)			
Partenaires	Cabinet étude (A3 Paysage et Alliances), région, Département, CAUE ...			
Echéancier	2021-2024			
Indicateurs de résultat	Fréquentation sur site, Chiffre affaires snack et activités			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Hausse de la fréquentation de 25% à 50 % et du Chiffre affaires +40 à 60 %			
Cout estimatif prévisionnel HT	450 000 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL	envisagé	50 000	12 %
	DETR	envisagé	50 000	12 %
	Conseil Régional	envisagé	200 000	45 %
	Conseil Départemental	Attribué étude (12 000 €)	30 000	7 %
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			
	Fonds propres		20 000	2 %
	Emprunt-Crédit-bail		100 000	22 %
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			450 000

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
FICHE ACTION 2

Nom	Aménagement du secteur de la quincaillerie			
Porteur	Commune de Montaigut-en-Combraille			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Schéma directeur et requalification du bourg – Fiche Action N°3			
Genèse de l'action				
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter un quartier délaissé par la création de surface commerciale de proximité - Améliorer l'accessibilité piétonne du secteur - Création d'un écoquartier 			
Partenaires	EPF Auvergne, CAUE, Chambre de Commerce, Région			
Echéancier	2022-2024			
Indicateurs de résultat	Surfaces commerciales disponibles			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Valorisation d'un quartier délaissé en plein centre-bourg, densification de l'habitat et des services de proximité			
Cout estimatif prévisionnel HT	2 000 000 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			80 %
	Fonds propres			10 %
	Emprunt-Crédit-bail			10 %
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL			

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
FICHE ACTION 5

Nom	Patrimoine Vieilles Machines et Terroir			
Porteur	Commune de Montaigut-en-Combraille			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action	Sauvegarde et mise en valeur du matériel agricole antérieur à 1960 disponible sur le territoire de la Communauté de Communes			
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un musée avec possibilité de restauration (50 personnes) - Démonstration du matériel une fois par an - Organisation de programme touristique (journée, semaine, ...) 			
Partenaires	Associations, SMADC, Région, Europe, CCPSE			
Echéancier	2022-2027			
Indicateurs de résultat	Nombre de touristes/visites annuelles			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Équilibre financier sur le fonctionnement - Favoriser le tourisme en Combraille 			
Cout estimatif prévisionnel HT	1 500 000 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			80 %
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			
	Autres (préciser)	Partenariats privés		20 %
	TOTAL GENERAL			

SAINT-ELOY-LES-MINES

FICHE ACTION 2

Nom	Revalorisation du plan d'eau : construction d'une halle en bois et d'écologes				
Porteur	Commune de Saint-Eloy-les-Mines				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	PVD, CRTE				
Genèse de l'action	Le plan d'eau de Saint-Eloy-les-Mines est encore peu mis en valeur et peu accessible malgré sa situation et les équipements de loisirs existants (baignade, pêche, restauration, jeux...). Il s'agit de conforter la vocation de loisirs du plan d'eau et de participer à vie locale en offrant un espace de convivialité ouvert. La création d'une halle en bois et le réaménagement du camping sont par conséquent les deux priorités.				
Mise en œuvre	Création d'une halle en bois : espace de partage où les habitants peuvent se retrouver lors d'évènements organisés par des associations ou des privés. Le choix d'une halle en bois vise à mettre en valeur la filière bois locale, avec notamment un partenariat avec Vivier Bois Massif Central. Diversification de l'offre du camping municipal avec la création de 3 écologes.				
Partenaires	Etat, Région, Département, Vivier Bois Massif Central				
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat	Fréquentation du site, nombre de manifestations				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du plan d'eau • Développer l'offre touristique et de loisirs du site • Améliorer et diversifier l'offre en hébergement • Développer un espace de partage 				
Cout estimatif prévisionnel HT	1 000 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL				
	DETR	Envisagé	200 000 €	20%	
	Conseil Régional	Envisagé	300 000 €	30%	
	Conseil Départemental	FIC envisagé (à solliciter)	200 000 €	20%	
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)	Comité de Massif envisagé			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			700 000 €	70%
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			300 000 €	30%
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				100%

SAINT-JULIEN-LA-GENESTE
FICHE ACTION 1

Nom	Rénovation et modernisation de deux gîtes communaux				
Porteur	Commune de Saint-Julien-la-Geneste				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action					
Mise en œuvre	Ces 2 gîtes communaux ont été réalisés y a plus de 35 ans et deviennent vieillissants. Il est nécessaire de les rénover mais surtout de les moderniser. Actuellement, le taux de fréquentation de ces 2 gîtes est très faible, cette rénovation est importante pour optimiser le taux de fréquentation.				
Partenaires	CCPSE, OTC, Gîtes de France				
Echéancier	2022-2023				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	100 % de fréquentation				
Cout estimatif prévisionnel HT	200 000 €				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL				
	DETR	Envisagé	60 000 €	30%	
	Conseil Régional	Envisagé	80 000 €	40%	
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			140 000 €	70%
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail	Envisagé	60 000 €	30%	
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			60 000 €	30%
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				100%

SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT
FICHE ACTION 1

Nom	Maintien en état d'une église remarquable			
Porteur	Commune de St Maurice près Pionsat			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action	Le projet consiste à remettre en état la partie du clocher de l'église du bourg de Saint-Maurice-Près-Pionsat. Cette église est en partie classée et attire beaucoup de touristes, la commune souhaiterait conserver en bon état ce bâtiment public remarquable.			
Mise en œuvre	Sécurisation et rénovation du clocher			
Partenaires	Etat, Région, CCPSE			
Echéancier	2022			
Indicateurs de résultat	/			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs				
Cout estimatif prévisionnel HT	65000 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne			
	DSIL	Envisagé	19 500 €	30 %
	DETR			
	Conseil Régional	Envisagé	32 500 €	50 %
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		52 000 €	80 %
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			20 %
	TOTAL AUTOFINANCEMENT		13 000 €	
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL		65 000 €	100 %

**SAINT-MAIGNER
FICHE ACTION 1**

Nom	Aménagement de l'étang du vert			
Porteur	Commune de Saint-Maigner			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit				
Genèse de l'action				
Mise en œuvre	Temps 1 : demande d'autorisation Temps 2 : choix d'un MOE et du futur gestionnaire Temps 3 : réalisation des investissements			
Partenaires	CCPSE, Département, Etat, Europe			
Echéancier	2022-2023			
Indicateurs de résultat				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs				
Cout estimatif prévisionnel HT	400 000 €			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne	Envisagé	60 000 €	15%
	DSIL			
	DETR	Envisagé	120 000 €	30%
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental		140 000 €	35%
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		320 000 €	80%
	Fonds propres			
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT		80 000 €	20%
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL		400 000 €	

SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
FICHE ACTION 7

Nom	Création de chemins de randonnées et de découverte du centre-bourg				
Porteur	Commune de Saint-Priest-des-Champs				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit					
Genèse de l'action	Le bourg de St Priest est composé d'un patrimoine intéressant, à la fois par son église prieurale St Jean Baptiste d'origine Romane, dont les décors intérieurs ont été peints par Louis Dussour, mais aussi par son petit patrimoine ou bien par sa mairie.				
Mise en œuvre	Là encore, la volonté est de pouvoir valoriser l'ensemble de ces éléments, en mettant en place une visite historique, avec l'apposition de plaques explicatives sur les différents édifices, permettant aussi d'avoir un complément d'information, grâce à des QR Code à flasher. Actuellement il existe des sentiers de randonnées, qui permettent de se rendre à la Cascade du « Gour Saillant » située sur la commune. Mais il existe d'autres points dignes d'intérêt, comme le petit patrimoine bâti (lavoir, croix, puits...), les vergers conservatoires, ou bien encore la proximité avec le temple bouddhiste situé à Biollet. Il est donc envisagé de créer d'autres chemins de randonnées pouvant permettre aux visiteurs de découvrir l'ensemble de ces éléments.				
Partenaires					
Echéancier	2022				
Indicateurs de résultat					
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT					
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne	Envisagée (selon les fiches actions)			
	DSIL	Envisagée (selon fiches actions)			
	DETR	Envisagée	96 000	80	
	Conseil Régional	Envisagée (plan de relance)			
	Conseil Départemental	Envisagée			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC				
	Fonds propres				
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			24 000	20
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL				120 000

**SERVANT
FICHE ACTION 3**

Nom	Acquisition et réaménagement de la boulangerie			
Porteur	Commune de Servant			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL			
Genèse de l'action	Acquisition et réaménagement de la boulangerie. Unique commerce de ce type, la boulangerie nécessite une réhabilitation totale Mise aux normes – achat de matériels.			
Mise en œuvre	Hiver 2022			
Partenaires				
Echéancier	2022 - 2023			
Indicateurs de résultat	Augmentation du CA de la boulangerie – Reprise de la boulangerie par un nouveau gérant.			
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Conserver la boulangerie			
Cout estimatif prévisionnel HT	250 000 euros			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne	Envisagé	125 000.00	50 %
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional	Sollicité	75 000.00	30 %
	Conseil Départemental			
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		200 000.00	80 %
	Fonds propres		50 000.00	20 %
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT		50 000.00	20 %
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL		250 000.00	100 %

**SERVANT
FICHE ACTION 5**

Nom	Réhabilitation du restaurant Le Loup Blanc				
Porteur	Commune de Servant				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL				
Genèse de l'action	Acquisition, mise aux normes du bâtiment – isolation, changement des menuiseries – achat de matériel				
Mise en œuvre	2023				
Partenaires					
Echéancier	2023-2024				
Indicateurs de résultat	Ouverture d'un restaurant – café - presse				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Réouverture du restaurant – Ouverture d'une presse sur la commune				
Cout estimatif prévisionnel HT	250 000 euros				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne	Envisagé	55 600.00	27.8 %	
	DSIL				
	DETR				
	Conseil Régional	Envisagé	60 000.00	30 %	
	Conseil Départemental	Envisagé	44 400.00	22.2 %	
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			200 000.00	80 %
	Fonds propres		50 000.00	20 %	
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			50 000.00	20 %
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL			250 000.00	100 %

**SERVANT
FICHE ACTION 7**

Nom	Réhabilitation d'un local commercial				
Porteur	Commune de Servant				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL				
Genèse de l'action	Acquisition d'un local – aménagement et mobilier Mise aux normes du bâtiment – isolation et changement des menuiseries.				
Mise en œuvre	2023				
Partenaires					
Echéancier	2023				
Indicateurs de résultat	Accueil d'entreprises				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Proposer des services aux administrés en proposant des locaux à des petites entreprises souhaitant s'installer.				
Cout estimatif prévisionnel HT	565 000 euros				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne				
	DSIL	Envisagé	169 500.00	30 %	
	DETR	Envisagé	169 500.00	30 %	
	Conseil Régional	Envisagé	113 000.00	20 %	
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			452 000.00	80 %
	Fonds propres		113 000.00	20 %	
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			113 000.00	20 %
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL			565 000.00	100 %

**SERVANT
FICHE ACTION 10**

Nom	Construction d'une résidence de tourisme				
Porteur	Commune de Servant				
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL - FEADER				
Genèse de l'action	Construction d'une résidence de tourisme afin de compléter l'hébergement touristique déjà présent pour proposer une gamme de haute qualité. Construction de deux gîtes de 80 m ² (hébergement familial) et construction d'un gîte de groupe de 400 m ² afin d'accueillir des colonies et groupes.				
Mise en œuvre	2025				
Partenaires					
Echéancier	2025				
Indicateurs de résultat	Amélioration de l'accueil des touristes et des groupes				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs					
Cout estimatif prévisionnel HT	784 000 euros				
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage	
	Union Européenne	Envisagé	470 400.00	60 %	
	DSIL				
	DETR				
	Conseil Régional	Envisagé	156 800.00	20 %	
	Conseil Départemental				
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)				
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC			627 200.00	80 %
	Fonds propres		156 800.00	20 %	
	Emprunt-Crédit-bail				
	TOTAL AUTOFINANCEMENT			156 800.00	20 %
	Autres (préciser)				
	TOTAL GENERAL			784 000.00	100 %

**SERVANT
FICHE ACTION 11**

Nom	Requalification du camping municipal			
Porteur	Commune de Servant			
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE – DSIL – DETR – CONSEIL REGIONAL			
Genèse de l'action	Requalification totale du camping – agrandissement des emplacements			
Mise en œuvre	2025			
Partenaires				
Echéancier	2025			
Indicateurs de résultat				
Objectifs quantitatifs/qualitatifs				
Coût estimatif prévisionnel HT	350 000 euros			
Plan de financement	Nature	Statut (envisagé/sollicité/attribué)	Montant	Pourcentage
	Union Européenne	Envisagé	210 000.00	60 %
	DSIL			
	DETR			
	Conseil Régional			
	Conseil Départemental	Envisagé	70 000.00	20 %
	Etablissement publics (ADEME, Agence de l'Eau...) (préciser)			
	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC		280 000.00	80 %
	Fonds propres		70 000.00	20 %
	Emprunt-Crédit-bail			
	TOTAL AUTOFINANCEMENT		70 000.00	20 %
	Autres (préciser)			
	TOTAL GENERAL		350 000.00	100 %

BIOLLET
FICHE PROJET 1

Nom	Création d'un snack bar guinguette de Biollet
Porteur	Commune de Biollet
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	Construction d'un snack bar
Mise en œuvre	Gérance du 1 ^{er} avril au 30 septembre 7j/7 ; repas, soirées à thème ; mise en location aux associations et particuliers du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Partenaires envisagés	Département, Région
Echéancier prévisionnel	2022
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	110 000 € HT
Cofinancement envisagé	

**CHATEAU-SUR-CHER
FICHE PROJET 2**

Nom	Rénovation de l'Eglise (mise aux normes électriques, porte d'entrée à refaire, vitraux à vérifier...)
Porteur	Commune de Château-sur-Cher
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	
Partenaires envisagés	CCPSE, ETAT, REGION, DEPARTEMENT
Echéancier prévisionnel	2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	
Cofinancement envisagé	

**ESPINASSE
FICHE PROJET 2**

Nom	Création d'un circuit pédestre
Porteur	Commune d'Espinasse
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	PDIPR
Genèse de l'action	Offre touristique sur le thème historique de la gabelle et des faux-sauniers
Mise en œuvre	Office du Tourisme Conseil Départemental Commune
Partenaires envisagés	Communauté de Communes Pays de Saint-Eloy Conseil Départemental 63
Echéancier prévisionnel	2023
Indicateurs de résultat	Fréquentation
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Intérêt – valorisation historique
Cout estimatif prévisionnel HT	20 000,00 €
Cofinancement envisagé	Leader Communauté de Communes Pays de Saint-Eloy Commune

**LA CELLETTE
FICHE PROJET 3**

Nom	CAZEAU Jean-Claude, Maire
Porteur	Commune de LA CELLETTE
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	Transition écologique - alimentation
Mise en œuvre	Création d'un démonstrateur de solutions de production maraichère et fruitière en permaculture et agroforesterie. Biodiversité et fonction nourricière en butte auto fertile Gestion des déchets verts Mise en place de stages de formations, séminaires
Partenaires envisagés	Auto entrepreneur
Echéancier prévisionnel	2022-2023
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Résilience et alimentation saine
Cout estimatif prévisionnel HT	36 000 € HT
Cofinancement envisagé	Etat / Région/ Département

**LE QUARTIER
FICHE PROJET 1**

Nom	Création d'un sentier de promenade entre le bourg et l'étang avec aménagement pour public handicapé et création d'un jardin aromatique
Porteur	Commune Le Quartier
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Valorisation du cadre de vie et du tourisme
Genèse de l'action	L'étang communal est un étang de 1 ^{ère} catégorie et la commune souhaiterait l'aménager pour les personnes handicapées.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de « postes de pêches » spécifiques - Sentier de promenade reliant le bourg (vers l'aire de jeux) à l'étang accessible aux handicapés - Installation de sanitaires adaptés - Création d'un jardin aromatique le long du parcours
Partenaires envisagés	Comité d'Aide et d'Action aux Handicapés (CAAH), Région, Conseil Départemental
Echéancier prévisionnel	2023-2026
Indicateurs de résultat	Label « Tourisme et Handicap »
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Il y a peu d'étang en eau libre dans notre secteur départemental. L'objectif est d'élargir l'offre envers la population handicapée afin de répondre à une demande du pôle de Pionsat (Centre de Rééducation Fonctionnel). Afin de permettre aux familles de passer une journée agréable, la commune souhaiterait créer un chemin entre l'aire de jeux et de repos et l'étang communal en l'agrémentant d'un jardin aromatique
Cout estimatif prévisionnel HT	
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Conseil Départemental, CAAH, Commune

MOUREUILLE
FICHE PROJET 6

Nom	Création d'un terrain de PADEL couvert à but touristique et associatif
Porteur	Commune de Moureuille
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	
Partenaires envisagés	CCPSE
Echéancier prévisionnel	2022-2023
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Créer une attraction supplémentaire pour les touristes et développer une association sportive en même temps.
Cout estimatif prévisionnel HT	60 000 €
Cofinancement envisagé	

MOUREUILLE
FICHE PROJET 4

Nom	Rénovation énergétique de l'auberge communale
Porteur	Commune de Moureuille
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	
Mise en œuvre	
Partenaires envisagés	CCPSE
Echéancier prévisionnel	2025-2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Réduire la consommation énergétique et améliorer le confort thermique et acoustique
Cout estimatif prévisionnel HT	100 000 €
Cofinancement envisagé	

PIONSAT
FICHE PROJET 8

Nom	Etude et travaux d'aménagement d'un circuit pédestre touristique autour du patrimoine naturel et historique du territoire afin de créer une interconnexion avec les communes de Saint-Maigner et La Cellette	
Porteur	Commune de Pionsat	
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain	
Genèse de l'action	Souhait de lettre en valeur le patrimoine naturel et historique du territoire	
Mise en œuvre	<p>La municipalité souhaite lancer une étude en vue de réaliser des travaux d'aménagement d'une interconnexion avec les communes voisines de Saint Maigner et la Cellette autour du patrimoine naturel et historique du territoire local</p> <p>Un circuit pourrait ainsi, à partir du Centre de Bourg de la Commune, relier les étangs de Durat et de Lachenal de Pionsat avec celui du Saint Maigner (Etang du Vert) par un cheminement pédestre, cyclable ou équestre aménagé avec un équipement « urbain » adapté au cadre et l'environnement.</p> <p>Un deuxième circuit touristique, toujours au départ du centre bourg de Pionsat, permettrait de rejoindre la Commune de La Cellette, par l'ancienne voie ferrée et ainsi découvrir à la fois le patrimoine naturel mais également historique (viaduc, pont...).</p> <p>Ce circuit permettra de rejoindre un réseau existant de chemins et sentiers en parfait état de circulation, dans un cadre verdoyant et boisé, agrémenté par de très jolis points de vues (Chaîne des Puys, Tour de Sermur, Bourbonnais), franchissement de ruisseaux, de ponts, viaduc, tunnel, petit patrimoine (croix, fontaines, pierres géologiques).</p>	
Partenaires envisagés	ETAT – REGION – DEPARTEMENT - EUROPE	
Echéancier prévisionnel	Etude 2023 – Travaux 2024-2025	
Indicateurs de résultat		
Objectifs quantitatifs/qualitatifs		
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes + travaux	220.000,00€ HT
Cofinancement envisagé	Financement : 80% -	Autofinancement 20%

PIONSAT
FICHE PROJET 5

Nom	Etude pour la rénovation et la mise en valeur du petit patrimoine de la commune (Bourg et villages), et création d'un circuit touristique et historique de découverte du patrimoine avec mise en place d'une signalétique éducative	
Porteur	Commune de Pionsat	
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain	
Genèse de l'action	Nécessité de créer une dynamique touristique et culturelle autour du Château de Pionsat	
Mise en œuvre	<p>Afin de dynamiser l'attrait touristique et culturel autour du Château de la Commune, la municipalité souhaite mettre en place un schéma de signalisation simple, compréhensif par tous, visible rapidement et parfaitement intégré dans l'environnement afin d'expliquer l'origine du patrimoine, son passé et l'histoire de la Commune.</p> <p>Découvrir Pionsat et son histoire par un parcours organisé et argumenté sera le but de cette étude qui s'articulera autour d'un patrimoine bâti et naturel. Soutenir une politique culturelle, c'est aussi sauvegarder et valoriser son patrimoine, qu'il soit classé ou non, afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement de la commune.</p> <p>Cette étude intégrera donc un programme de mise en valeur des villages avec la mise en place d'une signalétique adaptée de chaque lieu-dit, eux-mêmes chargés d'histoire, et de restauration du petit patrimoine non classé, composé par l'ensemble des monuments (fontaines, puits, lavoirs, abreuvoirs, fours à pains...).</p> <p>L'étude devra prévoir enfin un circuit touristique reliant le Centre Historique aux différents villages de la Commune afin d'y découvrir les atouts patrimoniaux et culturels du territoire.</p>	
Partenaires envisagés	ETAT – REGION – DEPARTEMENT - EUROPE	
Echéancier prévisionnel	2023-2024	
Indicateurs de résultat		
Objectifs quantitatifs/qualitatifs		
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes + travaux	110.000,00€ HT
Cofinancement envisagé	Financement : 80% -	Autofinancement 20%

PIONSAT FICHE PROJET 6	
Nom	Travaux de réaménagement de la partie Renaissance du château de Pionsat et de reconstruction de la tour carrée.
Porteur	Commune de Pionsat
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	Contrat de relance et de transition écologique Programme Petites Villes de Demain
Genèse de l'action	Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel et touristique de la commune. Développement touristique du territoire
Mise en œuvre	<p>2 études ont été lancées parallèlement cours dans le cadre d'un ambitieux projet de restauration et de mise en valeur du Château Renaissance de Pionsat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude de faisabilité et de programmation, qui donnera lieu en 2022 à un concours d'architectes pour la réalisation des travaux. • L'étude archéologique du bâti, réalisée en 2021, permettra de connaître l'histoire du Château au travers les siècles. <p>Les deux études permettront une programmation de travaux pour la mise en accessibilité et la mise en valeur de ce patrimoine classé à l'inventaire des monuments historiques.</p> <p>Le Château de Pionsat a vocation à devenir un lieu touristique et culturel incontournable du territoire. Pour cela, d'importants travaux doivent être engagés pour y accueillir par exemple, un micro-folie dans le cadre du déploiement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire voulu par le Ministère de la Culture, afin que la culture aille à la rencontre de tous les citoyens. Il s'agit en l'occurrence d'un tiers-lieu sous forme de musées numériques où sont diffusés des chefs d'œuvres des collections des grands musées nationaux qui ont été numérisés en très haute définition.</p> <p>En parallèle à ces aménagements, la municipalité souhaite que la reconstruction de la tour carrée soit programmée afin que soit aménagé, dans ce nouvel espace moderne, un tiers-lieu permanent susceptible d'accueillir notamment un espace de coworking, télétravail.</p> <p>Ce projet de reconstruction et d'aménagement de tiers lieux répond à une demande très présente de la part des professionnels et particuliers, d'autant plus en cette période de crise sanitaire qui oblige à repenser l'organisation et la manière de travailler.</p>
Partenaires envisagés	ETAT – REGION – DEPARTEMENT - EUROPE
Echéancier prévisionnel	2021-2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	
Cout estimatif prévisionnel HT	Etudes + travaux 2.100.000,00€ HT
Cofinancement envisagé	Financement : 80% - Autofinancement 20%

SAINT-ELOY-LES-MINES
FICHE PROJET 1

Nom	Réaménagement de l'entrée nord de la ville
Porteur	Commune de Saint-Eloy-les-Mines
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	PVD, CRTE
Genèse de l'action	L'AMI Centres-Bourgs a permis de requalifier l'entrée sud et le centre de Saint-Eloy-les-Mines. Les effets de ces réaménagements urbains ont été constatés, tant du point de vue esthétique, d'appropriation des espaces publics par les habitants, d'amélioration du cadre de vie, de la venue de nouveaux commerçants. L'objectif est de procéder à présent au réaménagement de l'entrée nord de la ville afin d'améliorer la cohérence des espaces publics.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du dernier tronçon de la rue Jean Jaurès • Traitement de l'entrée de ville • Traitement du carrefour du poids de ville • Réaménagement de la place de l'Europe
Partenaires envisagés	Etat, Région, Département
Echéancier prévisionnel	2023-2025
Indicateurs de résultat	Reconquête de l'entrée nord : animation du quartier, perception de la traversée de la commune...
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre l'entrée nord cohérente avec les aménagements réalisés dans les tronçons sud et centre de la rue Jean Jaurès • Améliorer le cadre de vie • Valoriser l'image du territoire
Cout estimatif prévisionnel HT	3 000 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Département

SAINT-ELOY-LES-MINES
FICHE PROJET 3

Nom	Revalorisation du plan d'eau : aménagements des abords du plan d'eau
Porteur	Commune de Saint-Eloy-les-Mines
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	PVD, CRTE
Genèse de l'action	Le plan d'eau de Saint-Eloy-les-Mines est encore peu mis en valeur et peu accessible malgré sa situation et les équipements de loisirs existants (baignade, pêche, restauration, jeux...). Il s'agit de conforter la vocation de loisirs du plan d'eau et de participer à vie locale en offrant un espace de convivialité ouvert.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagements des pontons et reprofilage des berges • Création de zones de promenade, dont certaines sur pilotis, et aménagement des chemins aux PMR • Mise en place de mobilier urbain et d'équipements ludiques (jeux) • Création de zones/postes de pêche • Création d'un belvédère surplombant le plan d'eau au niveau de la RD
Partenaires envisagés	Etat, Région, Département, Banque des Territoires
Echéancier prévisionnel	2023-2025
Indicateurs de résultat	Fréquentation du site
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès et l'accessibilité au plan d'eau • Valoriser le site • Développer les activités autour du site
Cout estimatif prévisionnel HT	1 500 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Département, Banque des Territoires

**SAURET-BESSERVE
FICHE PROJET 1**

Nom	Consolidation et rénovation de l'église
Porteur	Commune de Sauret-Besserve
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE
Genèse de l'action	Suite à un diagnostic conduit en 2019 par un bureau d'architectes il ressort que l'église de la commune nécessite d'important travaux de consolidation et de rénovation qui à défaut d'être réalisés pourraient aboutir à en interdire l'accès à la population.
Mise en œuvre	Après une phase d'observation plus affinée de l'édifice (appareils de mesure) en cours, la municipalité envisage d'engager les travaux nécessaires dans les prochaines années.
Partenaires envisagés	Etat, Région, Département,
Echéancier prévisionnel	2023 à 2026
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Mise en valeur du bâtiment Faire travailler des entreprises locales
Coût estimatif prévisionnel HT	400 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Département

TEILHET
FICHE PROJET 4

Nom	Consolidation et rénovation des boiseries de l'église
Porteur	Commune de Teilhet
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	A. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire
Genèse de l'action	La réfection de l'église de Teilhet a été réalisée en 2018. A cette occasion les murs extérieurs et les murs intérieurs ont été rénovés . Aujourd'hui, les boiseries du chœur de l'Eglise sont vermoulues et doivent être restaurées. Des vitraux sont également cassés et sont à rénover.
Mise en œuvre	Commune
Partenaires envisagés	Diocèse, Evêché
Echéancier prévisionnel	2024
Indicateurs de résultat	
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Préservation du patrimoine. Mise en sécurité des personnes. Cadre de vie
Cout estimatif prévisionnel HT	50 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Département, CCPSE

TEILHET
FICHE PROJET 3

Nom	Réhabilitation de l'ancien presbytère pour la création d'un espace de vie communale et d'un lieu d'hébergement touristique (gites de groupe) exemplaire en matière de performance énergétique.
Porteur	Commune de Teilhet
Dispositifs de contractualisation dans lesquels l'action s'inscrit	CRTE : « A. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire B. Orienter le territoire vers un développement plus durable, tout en valorisant son cadre de vie C. Relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire. »
Genèse de l'action	L'ancien Presbytère, situé dans le bourg de Teilhet, est inoccupé depuis 1998. Ce bâtiment de 300 m ² doit être restauré afin de le maintenir en état. Les habitants de la commune ont fait part, lors de réunions publiques, de leur attachement pour cet édifice. Le projet serait de le réhabiliter en hébergement touristique (gite de groupe) présentant des hautes performances énergétiques. Le bâtiment présenterait des prestations haut de gamme (espace détente). Ce bâtiment intégrerait également un espace de vie communale destiné aux associations communales.
Mise en œuvre	Commune
Partenaires envisagés	
Echéancier prévisionnel	2026
Indicateurs de résultat	Fréquentation du gite Consommation d'énergie
Objectifs quantitatifs/qualitatifs	Valorisation du patrimoine communal Amélioration du cadre de vie dans le bourg Faire travailler des entreprises locales Contribution au développement touristique et économique des Combrailles par l'accueil et le maintien des touristes Cadre de vie, fréquentation
Cout estimatif prévisionnel HT	800 000 €
Cofinancement envisagé	Etat, Région, Département, Europe, CCPSE